



PRÉFET DE L'OISE

Préfecture
Secrétariat Général
Direction des collectivités locales
et des élections
Bureau du Contrôle de la Légimité
et des élections

Arrêté constatant la liquidation du Syndicat
intercommunal d'assainissement
de la vallée de l'Aronde (SIREN :256005372)

LE PRÉFET DE L'OISE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 5212-33, L. 5211-25-1, L. 5211-26 et L. 5214-21 (dans sa version en vigueur au 4 septembre 2017) ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 août 2000 portant création du Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Aronde ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes du plateau Picard ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de Moyenneville, Neufvy-sur-Aronde et Wacquemoulin portant sur les conditions de liquidation du Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Aronde ;

Considérant que l'arrêté préfectoral en date du 4 septembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes du plateau Picard a, après avoir autorisé la prise de compétence « eau » et « assainissement » par la communauté de communes du plateau Picard, constaté le retrait des communes de Moyenneville et Wacquemoulin à compter du 1er janvier 2018, emportant la dissolution du syndicat intercommunal d'assainissement de la Vallée de l'Aronde conformément aux dispositions des articles L5214-21 et L. 5212-33 du CGCT.

Considérant que par leurs délibérations concordantes les communes ont approuvé les conditions de liquidation du syndicat et ont décidé de la rétrocession des actifs et du passif du syndicat à la communauté de communes du plateau picard.

Considérant que les communes se sont conformées aux prescriptions de l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2017 déjà-cité et qu'il n'y a pas lieu de nommer un liquidateur ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Oise ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Aronde est liquidé dans les conditions définies par les communes dans leurs délibérations annexées au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Oise, le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Oise, les maires des communes intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Oise.

Fait à Beauvais, le 4 FEV. 2019

Pour le Préfet
en par déléguation,
le Secrétaire Général

Dominique LEPIDI

COMMUNE DE WACQUEMOULIN
 Canton d'Estrées St Denis
 Circonscription de Clermont
 Nombre de conseillers : 11
 En exercice : 11
 Présents : 11
 Votants : 11

Envoyé en préfecture le 19/06/2018
 Reçu en préfecture le 19/06/2018
 Affiché le **SLO**
 ID : 060-216008882-20180619-82018-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 Mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt mars à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur PECHO Jean, Maire.

Présents : Messieurs PECHO Jean, VALOIS Eric, LIBURE Patrice, LE CAM Philippe, VERCOUTERE Marc, METAIS Joël, MARION Thierry, D'HEYGEB Pascal, Mademoiselle CONTY Rosemonde, Mesdames CORNET Roselyne, GUILLOT Isabelle.

8-2018- RETROCESSION DES BIENS DE L'EX SIAVA A LA CCPP *5-7 INTERCOMMUNALITE :

Vu l'article L.5211-5 III du code général des collectivités territoriales,
 Vu l'article L.1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
 Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
 Vu l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Plateau Picard,
 Vu les délibérations concordantes des communes de Moyenneville et Wacquemoulin approuvant le transfert de la compétence optionnelle « assainissement » à la Communauté de Communes du Plateau Picard et à la modification des statuts en ce sens.

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le rapport suivant :

Depuis le 1^{er} janvier 2018 l'exercice de la compétence « Assainissement » est exercée par la Communauté de Communes du Plateau Picard suite à la parution de l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Conformément aux dispositions des articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert pour l'exercice de cette compétence.

Ce transfert de compétence entraîne un certain nombre de conséquences, tant sur le plan juridique, patrimonial, budgétaire, pratique que comptable.

Suite au transfert de l'intégralité de la compétence « Assainissement » il y a lieu d'établir contradictoirement un procès-verbal de mise à disposition de l'ensemble des réseaux et ouvrages nécessaires à la compétence « Assainissement ».

Cette mise à disposition a pour effet de transférer les droits patrimoniaux du propriétaire, sans transférer le droit de propriété, c'est-à-dire que le bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire des biens considérés, à l'exception du droit d'aliénation.

Les modalités de cette mise à disposition sont les suivantes :

1) **Mise à disposition des équipements existants - descriptifs des biens :**
 La Commune met à la disposition de la Communauté de Communes du Plateau Picard les équipements relatifs à la compétence Assainissement précisés dans le procès-verbal de mise à disposition des biens. Ces valeurs sont issues de l'inventaire physique et financier de la Commune.

2) **Constat de transfert des biens à établir contradictoirement entre les deux parties :**
 Les équipements sont mis à disposition en l'état ou ils se trouveront au 1^{er} janvier 2018.

3) **Dispositions comptables :**

Cette mise à disposition du patrimoine est constatée sur le plan comptable par la mise à disposition des biens et règlementation en vigueur. Cette opération non budgétaire est constatée par la mise à disposition des biens et travaux transmis par la commune dans le cadre d'un certificat administratif auquel est joint un procès-verbal attestant de cette mise à disposition et la délibération.
 La remise des installations de la Commune à la Communauté de Communes du Plateau Picard a lieu à titre gratuit.

4) **Dispositions techniques :**

La Communauté de Communes du Plateau Picard bénéficiaire de la mise à disposition assure l'ensemble des obligations de la commune en lieu et place de la commune.

5) **Dispositions diverses :**

En cas de reprise de compétence par la commune il sera mis un terme à la mise à disposition des biens et l'opération d'ordre budgétaire inverse sera effectuée. La commune réintégrera dans son actif le montant de la valeur initiale des installations augmenté du montant des travaux réalisés par la Communauté de Communes du Plateau Picard au cours de la durée de mise à disposition.

Le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages d'assainissement collectif par la commune au profit de la Communauté de Communes du Plateau Picard est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal est donc appelé à délibérer pour autoriser la mise à disposition des ouvrages d'Assainissement collectif par la commune de Wacquemoulin au profit de la Communauté de Communes et à autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal.

Le Conseil Municipal,
 Vu l'article L.5211-5 III du code général des collectivités territoriales,
 Vu l'article L.1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
 Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
 Vu l'arrêté préfectoral du 4 Septembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Plateau Picard,
 Vu les délibérations concordantes des communes de Moyenneville et Wacquemoulin approuvant le transfert de la compétence optionnelle « assainissement » à la Communauté de Communes du Plateau Picard et la modification des statuts en ce sens,

Entendu le rapport de Monsieur Le Maire,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de rétrocéder sa quote-part des actifs et passifs du SIAVA Moyenneville Neufvy Wacquemoulin, à la Communauté de Communes du Plateau Picard.

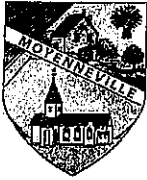
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens ci-après :

TABLEAUX DE REPARTITION

WACQUEMOULIN			
Débits		Crédits	
1391	225 315.12	10228	45.40
13933	559.20	1068	198 608.73
2051	0.00	110	126 749.07
2111	2 365.75	131	988 490.70
213	180 580.69	1333	6 710.45
2158	1 121 334.80	1641	60 782.46
218	0.00	2805	0.00
4111	0.00	2813	71 815.87
4116	335.00	28158	209 589.19
515	132 301.31	2818	0.00
TOTAL	1 662 791.87		1 662 791.87



Fait à Wacquemoulin, le 19 Juin 2018
 Le Maire, Jean PECHO.



MAIRIE DE MOYENNEVILLE

Délibération du Conseil Municipal



Nombre de Conseillers :
- en exercice : 15
- présents : 13
- votants : 15

L'an deux mille dix-huit
le neuf avril à 20 heures
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni
en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de M. Didier LEDENT, Maire.

Date de la convocation : 29 mars 2018.

Présents : Mesdames Audrey FEKKAK Marie-Claude JEANJEAN, Séverine LEDENT, Christiane TIECHON, Messieurs Nicolas BOULLENGER, Bertrand COUTURIER, Jean-Pierre DHANGER, Frédéric HEBRARD, Gilbert LACOURTE, Didier LEDENT, Christophe THIEBAUT, Jacques THOMAS ? Sébastien VANDERSTEENE.

Pouvoirs : Mme DUMAY à M. LEDENT, Mme CAPPUCCI, pouvoir à M. BOULLENGER

Absents excusés : Madame Sophie DUMAY, Mme Dominique CAPPUCCI
Soit au total 13 conseillers, formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. G. LACOURTE

**N°ordre de séance : 1. Rétrocession des biens de l'ex SIAVA à la CCPP *5.7 Intercommunalité *:
Délibération n°20180409 004**

Vu l'article L.5211-5 III du code général des collectivités territoriales
Vu l'article L.1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales
Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
Vu l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Plateau Picard,

Vu les délibérations concordantes des communes de Moyenneville et Wacquemoulin approuvant le transfert de la compétence optionnelle « assainissement » à la Communauté de Communes du Plateau Picard et la modification des statuts en ce sens.

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le rapport suivant :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'exercice de la compétence « Assainissement » est exercée par la Communauté de Communes du Plateau Picard, suite à la parution de l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2017, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Conformément aux dispositions des articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert pour l'exercice de cette compétence.

Ce transfert de compétence entraîne un certain nombre de conséquences, tant sur le plan juridique, patrimonial, budgétaire, pratique que comptable.

Suite au transfert de l'intégralité de la compétence « Assainissement », il y a lieu d'établir contradictoirement un procès-verbal de mise à disposition de l'ensemble des réseaux et ouvrages nécessaires à la compétence « Assainissement »

Cette mise à disposition a pour effet de transférer les droits patrimoniaux du propriétaire, sans transférer le droit de propriété, c'est-à-dire que le bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire des biens considérés, à l'exception du droit d'aliénation.

Les modalités de cette mise à disposition sont les suivantes :

1°) Mise à disposition des équipements existants - descriptif des biens :

La commune met à la disposition de la Communauté de Communes du Plateau Picard les équipements relatifs à la compétence Assainissement précisés dans le procès-verbal de mise à disposition des biens. Ces valeurs sont issues de l'inventaire physique et financier de la commune.

2°) Constat de transfert des biens à établir contradictoirement entre les deux parties :

Les équipements sont mis à disposition en l'état où ils se trouveront au 1^{er} janvier 2018.

3°) Dispositions comptables :

Cette mise à disposition du patrimoine est constatée sur le plan comptable une seule fois, conformément à la réglementation en vigueur. Cette opération non budgétaire est constatée par le comptable sur les informations transmises par la commune dans le cadre d'un certificat administratif auquel sera joint un procès-verbal attestant de cette mise à disposition et la délibération.

La remise des installations de la commune à la Communauté de Communes du Plateau Picard a lieu à titre gratuit.

4°) Dispositions techniques :

La Communauté de Communes du Plateau Picard, bénéficiaire de la mise à disposition, assure l'ensemble des obligations de la commune en lieu et place de la commune.

5°) Dispositions diverses :

En cas de reprise de compétence par la commune, il sera mis un terme à la mise à disposition des biens et l'opération d'ordre budgétaire inverse sera effectuée. La commune réintègre dans son actif le montant de la valeur initiale des installations augmenté du montant des travaux réalisés par la Communauté de Communes du Plateau Picard au cours de la durée de mise à disposition.

Le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages d'assainissement collectif par la commune au profit de la Communauté de Communes du Plateau Picard est joint à la présente délibération.

Le conseil municipal est donc appelé à délibérer pour autoriser la mise à disposition des ouvrages d'Assainissement collectif par la commune de Moyenneville au profit de la Communauté de Communes et à autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.5211-5 III du code général des collectivités territoriales
Vu l'article L.1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales
Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
Vu l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Plateau Picard,

Vu les délibérations concordantes des communes de Moyenneville et Wacquemoulin approuvant le transfert de la compétence optionnelle « assainissement » à la Communauté de Communes du Plateau Picard et la modification des statuts en ce sens.

Entendu le rapport de M. le Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ACCEPTE de rétrocéder sa quote-part des actifs et passifs du SIAVA Moyenneville Neufvy Wacquemoulin à la Communauté de Communes du Plateau Picard.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens ci-après annexé.

TABLEAUX DE REPARTITION

Moyenneville			
Débts		Crédts	
1391	384 684,35	10228	77,51
13933	954,74	1068	339 088,07
2051	364,66	110	216 400,89
2111	4 039,08	131	1 687 667,05
213	308 308,50	1333	11 456,87
2158	1 914 474,05	1641	87 275,94
218	415,00	2805	364,66
4111	7 900,00	2813	122 612,45
4116	0,00	28158	357 835,21
515	202 053,23	2818	415
TOTAL	2 823 193,61		2 823 193,61


Fait et délibéré en séance, le 9 avril 2018

Didier LEDENT

Maire de Moyenneville



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NEUFVY-SUR-ARONDE

Envoyé en préfecture le 12/04/2018
Reçu en préfecture le 12/04/2018
Affiché le 
ID : 000-216004440-20180409-DELIB17_2018-DE

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation: 03/04/2018
Date d'affichage 03/04/2018
Nombre de Conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 08
Nombre de votants : 08

L'an deux mil dix-huit, le lundi neuf avril à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc D'ARRENTIERES, Maire.

Etaient présents : Mme ENCONTRE Marie-Claude, MM d'ARRENTIERES Marc, POSSIEN Christophe (arrivé à 20h30), LEDOUX Olivier, LAFORGE Jean-Pierre, GALLEMAN Francis, BUFFENOIR Pascal, DUFOUR Bruno.

Etaient absentes : Mmes DUBOIS Suzanne, GUIGAND Anne-Claire, MM RICHEL Éric

Mme ENCONTRE Marie-Claude a été élue secrétaire.

Délibération n°17/2018 : DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LE PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS DE L'EX SIAVA DE MOYENNEVILLE NEUFVY WACQUEMOULIN

Vu l'article L.5211-5 III du code général des collectivités territoriales

Vu l'article L.1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Plateau Picard,

Vu les délibérations concordantes des communes de Moyenneville et Wacquemoulin approuvant le transfert de la compétence optionnelle « assainissement » à la Communauté de Communes du Plateau Picard et la modification des statuts en ce sens,

Vu la délibération du 13 décembre 2017 de la commune de Neufvy sur Aronde demandant la gestion intégrale du service d'assainissement par la Communauté de Communes du Plateau Picard,

Vu la délibération n°17C/09/04 de la Communauté de Communes du Plateau Picard ayant pour objet la convention de gestion des eaux usées de la commune de Neufvy sur Aronde par la Communauté de Communes du Plateau Picard,


Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le rapport suivant :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'exercice de la compétence « Assainissement » est exercée par la Communauté de Communes du Plateau Picard, suite à la parution de l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2017, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Conformément aux dispositions des articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert pour l'exercice de cette compétence.

Ce transfert de compétence entraîne un certain nombre de conséquences, tant sur le plan juridique, patrimonial, budgétaire, pratique que comptable.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NEUFVY-SUR-ARONDE

Envoyé en préfecture le 12/04/2018
Reçu en préfecture le 12/04/2018
Affiché le 
ID : 000-216004440-20180409-DELIB17_2018-DE

Suite au transfert de l'intégralité de la compétence « Assainissement », il y a lieu d'établir contradictoirement un procès-verbal de mise à disposition de l'ensemble des réseaux et ouvrages nécessaires à la compétence « Assainissement »

Cette mise à disposition a pour effet de transférer les droits patrimoniaux du propriétaire, sans transférer le droit de propriété, c'est-à-dire que le bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire des biens considérés, à l'exception du droit d'aliénation.

Les modalités de cette mise à disposition sont les suivantes :

1°/ Mise à disposition des équipements existants – descriptif des biens :

La commune met à la disposition de la Communauté de Communes du Plateau Picard les équipements relatifs à la compétence Assainissement précisés dans le procès-verbal de mise à disposition des biens. Ces valeurs sont issues de l'inventaire physique et financier de la commune.

2°/ Constat de transfert des biens à établir contradictoirement entre les deux parties :

Les équipements sont mis à disposition en l'état où ils se trouveront au 1^{er} janvier 2018.

3°/ Dispositions comptables :

Cette mise à disposition du patrimoine est constatée sur le plan comptable une seule fois, conformément à la réglementation en vigueur. Cette opération non budgétaire est constatée par le comptable sur les informations transmises par la commune dans le cadre d'un certificat administratif auquel sera joint un procès-verbal attestant de cette mise à disposition et la délibération.

La remise des installations de la commune à la Communauté de Communes du Plateau Picard a lieu à titre gratuit.

4°/ Dispositions techniques :

La Communauté de Communes du Plateau Picard, bénéficiaire de la mise à disposition, assure l'ensemble des obligations de la commune en lieu et place de la commune.

5°/ Dispositions diverses :

En cas de reprise de compétence par la commune, il sera mis un terme à la mise à disposition des biens et l'opération d'ordre budgétaire inverse sera effectuée. La commune réintègrera dans son actif le montant de la valeur initiale des installations augmenté du montant des travaux réalisés par la Communauté de Communes du Plateau Picard au cours de la durée de mise à disposition.

Le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages d'assainissement collectif par la commune au profit de la Communauté de Communes du Plateau Picard est joint à la présente délibération.

Le conseil municipal est donc appelé à délibérer pour autoriser la mise à disposition des ouvrages d'Assainissement collectif par la commune de

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.5211-5 III du code général des collectivités territoriales

Vu l'article L.1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Plateau Picard,

Vu les délibérations concordantes des communes de Moyenneville et Wacquemoulin approuvant le transfert de la compétence optionnelle « assainissement » à la Communauté de Communes du Plateau Picard et la modification des statuts en ce sens,

-4-

f

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de NEUFVY-SUR-ARONDE**

Envoyé en préfecture le 12/04/2018
Reçu en préfecture le 12/04/2018
Affiché le 
ID : 060-216004440-20180409-DELIB17_2018-DE

Vu la délibération du 13 décembre 2017 de la commune de Neufvy sur Aronde demandant la gestion intégrale du service d'assainissement par la Communauté de Communes du Plateau Picard,
Vu la délibération n°17C/09/04 de la Communauté de Communes du Plateau Picard ayant pour objet la convention de gestion des eaux usées de la commune de Neufvy sur Aronde par la Communauté de Communes du Plateau Picard,

Entendu le rapport de M. le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de rétrocéder sa quote-part des actifs et passifs du SIAVA Moyenneville Neufvy Wacquemoulin à la Communauté de Communes du Plateau Picard,
Autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens ci-après annexé.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Et ont, les membres présents signés au registre.

Le Maire,
Marc D'ARRENTIERES.



Préfecture

Secrétariat Général

Direction de la réglementation
des libertés publiques

Bureau de la réglementation et des élections.

Arrêté modificatif fixant les lieux et le nombre de bureaux de vote dans le département de l'Oise
pour toutes les élections qui auront lieu durant la période du 11 mars 2019 au 28 février 2020

LE PRÉFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code électoral et notamment l'article R.40 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019 ;

Considérant que l'arrêté du 23 août 2018 doit être modifié suite à la création de communes nouvelles sur le département de l'Oise ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture de l'Oise ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté du 23 août 2018 est modifié comme suit :

Le nombre total des bureaux de vote dans le département de l'Oise pour la période courant du 11 mars 2019 au 28 février 2020 est fixé à 934 répartis comme suit :

- 594 communes à bureau de vote unique (594 bureaux)
- 85 communes à bureaux multiples (340 bureaux)

Article 2 : Le nombre de bureaux de vote ainsi que leur implantation pour chacune des communes du département figure en annexe du présent arrêté.

Article 3 : Le reste est sans changement.

Article 4 : Le secrétaire général de la Préfecture de l'Oise et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

A Beauvais, le 14 février 2019

Louis LE FRANC

19

COMMUNE	ARRONDISSEMENT	ADRESSE DES BUREAUX DE VOTE
ADANCOURT	BEAUVAIS	Mairie - 18 Rue Principale
ABBECCOURT	BEAUVAIS	Mairie - Rue de Courcelles - N° 28
ABBEVILLE-SAINT-LUCIEN	CLERMONT	Mairie - 1, rue de la Mairie
ACHY	BEAUVAIS	Salle de réception de la mairie - 19 rue du Château
ACYEN-MULTIEN	SENLIS	Salle communale - 21 rue Montallant
AGEUX (les)	CLERMONT	Mairie - 36, route de Flandres
AGNETZ	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Ecole Primaire du Parc, impasse du Parc
AGNETZ	CLERMONT	2e bureau - Ecole de Boullencourt, rue G. Hardiville
AGNETZ	CLERMONT	3e bureau - Ecole de Ronquerolles, rue B. Laurent
AIRION	CLERMONT	Bibliothèque - 1, rue du Moulin
ALLONNE	BEAUVAIS	Salle Polyvalente - 21, rue de la Mairie
AMBLAINVILLE	BEAUVAIS	Mairie - Place du 11 Novembre
AMY	COMPIEGNE	Mairie - Grande rue - N°35
ANDEVILLE	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Gymnase Parle Gauche - 1 rue Jean Jaures
ANDEVILLE	BEAUVAIS	2ème bureau - Gymnase Parle Droite - 1 rue Jean Jaures
ANGICOURT	CLERMONT	Préau - Ecole Primaire - rue du Clocher
ANGIVILLERS	CLERMONT	Mairie - 15, rue de l'Ecole
ANGY	CLERMONT	4, place Henri Barbusse - salle du Conseil Municipal
ANSACQ	CLERMONT	Mairie - Rue Bertrand - N° 10
ANSAUVILLERS	CLERMONT	Ecole - 62 Chaussée Brunehaut
ANTHEUIL-PORTES	COMPIEGNE	Foyer Rural - Place Ariside Boulanger
ANTILLY	SENLIS	Mairie - Place de l'Eglise N°2
APPILLY	COMPIEGNE	Mairie - 50, rue de la Mairie
APREMONT	SENLIS	Salle Communale - Place Gallé
ARMANCOURT	COMPIEGNE	Mairie - 2, rue des Vignes Blanches
ARSY	COMPIEGNE	Salle Polyvalente - 6 Place de l'Eglise
ATTICHY	COMPIEGNE	Salle communale - 4 place Cardon
AUCHY-LA-MONTAGNE	BEAUVAIS	Mairie, 1 rue Boutillier
AUGER-SAINT-VINCENT	SENLIS	Préau de l'Ecole - 4, rue du Raguel
AUMONT-EN-HALATTE	SENLIS	Mairie - 1, rue Henri Duprez
AUNEUIL	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle des Sports, place Paul Delafolie
AUNEUIL	BEAUVAIS	2e bureau - Salle des Sports, place Paul Delafolie
AUTEUIL	BEAUVAIS	Mairie, 37 Rue de Gournay
AUTHEUIL-EN-VALOIS	SENLIS	Mairie - 21, rue Tony Beauquesne
AUTRECHES	COMPIEGNE	Mairie - 10, rue du Point du Jour
AUX-ARRAIS	BEAUVAIS	Mairie - Rue du 15 Janvier 1954
AVILLY SAINT LEONARD	SENLIS	Mairie - 1 Place de la Mairie
AVRECHY	CLERMONT	Groupe Scolaire, 4 rue de la Croix Adam
AVRICOURT	COMPIEGNE	Mairie - 1, rue de l'Enseigne Balny
AVRIGNY	CLERMONT	Mairie - 10 Allée d'Arcy
BABOEUF	COMPIEGNE	Mairie - 28 Place de la Mairie
BACQUEL	CLERMONT	Mairie - 3, rue Yves Marchal
BAILLEUL SUR THERAIN	BEAUVAIS	1e bureau - Bureau centralisateur - Salle du conseil municipal - place Maurice Segonds
BAILLEUL SUR THERAIN	BEAUVAIS	2e bureau - Salle des fêtes - Place Maurice Segonds
BAILLEUL-LE-SOC	CLERMONT	Mairie - 6 Grande Rue
BAILLEVAL	CLERMONT	Mairie - 1, rue du Cimetière
BAILLY	COMPIEGNE	Ecole "Manoël TALMANT" 1, rue Paul Drumont
BALAGNY-SUR-THERAIN	SENLIS	Salle des Fêtes Rue Marceau OUDIN
BARBERY	SENLIS	Mairie 1, rue du Puits
BARGNY	SENLIS	Mairie, 35 rue du chemin vert
BARON	SENLIS	Mairie - 8 Rue de Russons
BAUGY	COMPIEGNE	Ecole - 4D, rue Saint-Médard
BAZANCOURT	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue Principale
BAZICOURT	CLERMONT	Mairie - 23, rue de la Fontaine
BEAUDEDUIT	BEAUVAIS	Mairie, 2 rue de Grandvilliers
BEAUGIES SOUS BOIS	COMPIEGNE	Mairie - 226 Grande Rue
BEAULIEU-LES-FONTAINES	COMPIEGNE	Mairie, 7 Grand Place
BEAURAINS-LES-NOYON	COMPIEGNE	Salle des Rencontres - 87, rue de l'Eglise
BEAUREPAIRE	SENLIS	Mairie - Château de Beaurepaire
BEAUVAIS	BEAUVAIS	1er bureau - Hôtel de Ville - Salle n°6 - 1 rue Desgroux
BEAUVAIS	BEAUVAIS	2e bureau - Ecole maternelle Andersen, 6 rue du Franc Marché
BEAUVAIS	BEAUVAIS	3e bureau - Ecole primaire Georges Darciot, avenue des Ecoles
BEAUVAIS	BEAUVAIS	4e bureau - Ecole primaire Georges Darciot, avenue des Ecoles
BEAUVAIS	BEAUVAIS	5e bureau - Ecole primaire Claude Debussy, avenue des Ecoles
BEAUVAIS	BEAUVAIS	6e bureau - Ecole maternelle Paul Eluard, 18 rue Jules Isaac
BEAUVAIS	BEAUVAIS	7e bureau - Ecole primaire Bois Briard, rue Jules Isaac
BEAUVAIS	BEAUVAIS	8e bureau - Ecole primaire de l'Europe, avenue de l'Europe
BEAUVAIS	BEAUVAIS	9e bureau - Ecole primaire de l'Europe, avenue de l'Europe
BEAUVAIS	BEAUVAIS	10e bureau - Gymnase Raymond Briard, rue de la Trépinlière
BEAUVAIS	BEAUVAIS	11e bureau - Gymnase Raymond Briard, rue de la Trépinlière
BEAUVAIS	BEAUVAIS	12e bureau - Espace Culturel François Mitterrand, rue de Buzanval
BEAUVAIS	BEAUVAIS	13e bureau - Espace Pré Martinet, 17 rue du Pré Martinet

Handwritten signature

BEAUVAIS	BEAUVAIS	14e bureau - Ancienne mairie de Marisset - 166, rue de Marisset
BEAUVAIS	BEAUVAIS	15e bureau - Ecole maternelle Gaston Sueur - Rue Surmonnier
BEAUVAIS	BEAUVAIS	16e bureau - Ecole maternelle Jean Moulin, rue d'Aunis
BEAUVAIS	BEAUVAIS	17e bureau - Ecole maternelle Jean Moulin, rue d'Aunis
BEAUVAIS	BEAUVAIS	18e bureau - Ecole maternelle Extension Jean Moulin, avenue Jean Moulin
BEAUVAIS	BEAUVAIS	19e bureau - Espace Argentine - 11, rue du Morvan
BEAUVAIS	BEAUVAIS	20e bureau - Espace Argentine - 11, rue du Morvan
BEAUVAIS	BEAUVAIS	21e bureau - Espace Argentine - Rue du Morvan
BEAUVAIS	BEAUVAIS	22e bureau - Hôtel de Ville - Salle n°8 - 1 rue Desgroux
BEAUVAIS	BEAUVAIS	23e bureau - Communauté d'agglomération de Beauvais - 48 rue Desgroux
BEAUVAIS	BEAUVAIS	24e bureau - Communauté d'agglomération de Beauvais - 48 rue Desgroux
BEAUVAIS	BEAUVAIS	25e bureau - Ecole primaire Jean Zey, 12 rue de la Longue Hale
BEAUVAIS	BEAUVAIS	26e bureau - Ecole maternelle de Volsinlieu, rue de la Longue Hale
BEAUVAIS	BEAUVAIS	27e bureau - Ecole maternelle Pablo Picasso, rue Simone Signoret
BEAUVAIS	BEAUVAIS	28e bureau - Ecole maternelle Pablo Picasso, rue Simone Signoret
BEAUVAIS	BEAUVAIS	29e bureau - Gymnase Léo Lagrange, rue Louis Roger
BEAUVAIS	BEAUVAIS	30e bureau - Gymnase Léo Lagrange, rue Louis Roger
BEAUVAIS	BEAUVAIS	31e bureau - Ecole primaire Albert et Marine Leunay, place Jammy Schmidt
BEAUVAIS	BEAUVAIS	32e bureau - Ecole maternelle Albert et Marine Leunay, place Jammy Schmidt
BEAUVAIS	BEAUVAIS	33e bureau - Gymnase Raymond Briard - Rue de la Trépinlière
BEAUVAIS	BEAUVAIS	34e bureau - Gymnase Léo Lagrange - Rue Louis Roger
BEAUVOIR	CLERMONT	Mairie - 1 Place de Beauvoir
BEHERICOURT	COMPIEGNE	Mairie - 101, rue du Moutoir
BELLE-ÉGLISE	SENLIS	Médianique Jules Verne - 2, rue des Ecoles
BELLOY	COMPIEGNE	Mairie - 7 Place de l'Eglise
BERLANGOURT	COMPIEGNE	Mairie - 435 Rue de l'Eglise
BERNEUIL EN BRAY	BEAUVAIS	Mairie, 1 rue Neuve
BERNEUIL SUR AISNE	COMPIEGNE	Salle Saint Rémi - salle polyvalente 33 rue du centre
BERTHECOURT	BEAUVAIS	Mairie, 30 rue du Château
BETHANCOURT-EN-VALOIS	SENLIS	Mairie - 53, rue de l'Eglise
BETHISY SAINT PIERRE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle polyvalente, 635 rue Maurice Choron
BETHISY SAINT PIERRE	SENLIS	2e bureau - Salle des Fêtes, Place du Marché
BETHISY-SAINT-MARTIN	SENLIS	Mairie - 149, rue Saint-Lazare
BETZ	SENLIS	Mairie - 3, rue de la Libération
BIENVILLE	COMPIEGNE	Salle multifonctions, 13 rue de l'Ormeau
BIERMONT	COMPIEGNE	Mairie - 52, rue des Tillets
BITRY	COMPIEGNE	Mairie - Rue du Vieux Moulin n°15
BLACOURT	BEAUVAIS	Salle périscolaire - 3 Place Yvonne Genty
BLAINCOURT-LES-PRECY	SENLIS	Mairie - Salle du Conseil Municipal
BLANCOFOSSE	BEAUVAIS	Mairie - Grande Rue
BLARGIES	BEAUVAIS	Mairie, 18 Rue Principale
BLICOURT	BEAUVAIS	Salle Multifonctions - Rue des Minons
BLINCOURT	CLERMONT	Mairie - 2, rue des Flandres
BOISSY-FRESNOY	SENLIS	Mairie - 18, rue Jean Charron
BONLIER	BEAUVAIS	1, rue de la Ville
BONNEUIL-LES-EAUX	CLERMONT	Mairie - 1, rue de Croissy
BONNEUIL-EN-VALOIS	SENLIS	Mairie - 5 Place de la Mairie
BONNIERES	BEAUVAIS	Mairie - 12, rue de l'Eglise
BONVILLERS	CLERMONT	Salle Multifonctions, - 41 Rue du puits Revel
BORAN SUR CISE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Centre Socio Culturel, 1 rue Lucien Lheurein
BORAN SUR CISE	SENLIS	2e bureau - Centre Socio Culturel, 1 rue Lucien Lheurein
BOREST	SENLIS	Mairie - Place de l'Eglise
BORNEL	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, rue de l'Eglise
BORNEL	BEAUVAIS	2e bureau - Salle Olivier Métra, salle des Coquelets
BORNEL	BEAUVAIS	3e bureau - Salle Olivier Métra, salle des Coquelets
BORNEL	BEAUVAIS	4e bureau - Mairie de Fosseuse - 93, rue du Vert Galant
BORNEL	BEAUVAIS	5e bureau - Mairie d'Anserville - 4, rue du Chauffour
BOUSIERS	BEAUVAIS	Mairie - 8, rue de Senlis
BOUCONVILLERS	BEAUVAIS	Mairie - 4, rue Pelée
BOULLANCY	SENLIS	Mairie - 62, rue Fromentelle
BOULLARRE	SENLIS	Mairie - 17, rue des Fontaines
BOULOGNE-LA-GRASSE	COMPIEGNE	Mairie - Place de la Mairie
BOURSONNE	SENLIS	Mairie - 8, rue Lucien Hubaut
BOURY-EN-VEXIN	BEAUVAIS	Mairie - 5 Rue du Fort de Ville
BOUTENCOURT	BEAUVAIS	Mairie - Rue de l'Aunette
BOUVRESSE	BEAUVAIS	Mairie - 17, rue Principale
BRAINES	COMPIEGNE	Salle Multifonctions - 39 Rue Principale
BRASSEUSE	SENLIS	Salle de réunion - 33 rue de la Bédoyère
BREGY	SENLIS	Mairie - Place du Docteur Gilbert
BRENOUILLE	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie - 16, rue Robert Guérin
BRENOUILLE	CLERMONT	2ème bureau - Ecole Élémentaire Berthe FOUCHERE - 32 rue Emile Zola
BRESLES	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Hôtel de Ville, cour du Château
BRESLES	BEAUVAIS	2e bureau - Hôtel de Ville, cour du Château

Handwritten signature

BRETEUIL	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Centre Jules Verne, place du Jeu de Paume
BRETEUIL	CLERMONT	2e bureau - Ecole maternelle de la Carlisle, rue de Paris
BRETEUIL	CLERMONT	3e bureau - Salle Marcel Dassault, rue de l'Eglise
BRETIQNY	COMPIEGNE	Maison des associations, rue Saint Hubert
BREUIL LE SEC	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle des Fêtes Jean Jaurès, parc Jean Blondi
BREUIL LE SEC	CLERMONT	2e bureau - Salle des Anciens
BREUIL LE VERT	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 8 rue du Moulin
BREUIL LE VERT	CLERMONT	2e bureau - Ecole de Carnetecourt, 19 rue des Merles
BREUIL LE VERT	CLERMONT	3e bureau - Ecole de Clercourt - 17 rue André Oudin
BRIOT	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - Rue Principale
BROMBOS	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - Rue Verte
BROQUIERS	BEAUVAIS	Mairie - Rue du Village
BROYES	CLERMONT	Mairie - 1, rue du Cardonnols
BRUNVILLERS-LA-MOTTE	CLERMONT	Mairie Ecole - 73, rue de l'Ecole
BUCAMPS	CLERMONT	Salle Multifonctions - Rue de la Mairie - N° 4
BUCICOURT	BEAUVAIS	Mairie - 8, rue Principale
BULLES	CLERMONT	Salle Eugene Vermeulen - 3 Rue des Tonniers
BURY	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Place Jules Ferry
BURY	CLERMONT	2e bureau - Hameau de Mérand - Ecole, rue Pasteur
BURY	CLERMONT	3e bureau - Hameau de Saint Claude - Ecole, rue Ferdinand Buisson
BUSSY	COMPIEGNE	Mairie - 16, rue du buston du Guel
CAINES	COMPIEGNE	Mairie - Place Miss Thompson
CAMBRONNE-LES-CLERMONT	CLERMONT	Salle communale - 218, rue de Clermont
CAMBRONNE-LES-RIBECOURT	COMPIEGNE	Mairie - 120 rue de la Mairie
CAMPAGNE	COMPIEGNE	Mairie - Rue du Chemin Blanc - N° 50
CAMPEAUX	BEAUVAIS	Mairie - 5, rue de Formerie
CAMPREMY	CLERMONT	Salle de classe (sous la mairie) 11 Rue de l'Ecole
CANDOR	COMPIEGNE	Salle des Fêtes, place de la Mairie
CANLY	COMPIEGNE	Salle de la Mairie - 21 rue des Ecoles
CANNECTANCOURT	COMPIEGNE	Salle des Fêtes - Place du Barlet
CANNY-SUR-MATZ	COMPIEGNE	Mairie - 634, rue de Picardie
CANNY-SUR-THERAIN	BEAUVAIS	Salle des Fêtes, 9 rue Principale
CARLEPONT	COMPIEGNE	Mairie - Rue de l'Egalité
CATENNOY	CLERMONT	Mairie - Place de la Mairie
CATHEUX	BEAUVAIS	Mairie - 1 Place de la Mairie
CATIGNY	COMPIEGNE	Mairie - 22 rue du canal du Nord
CATILLON-FUMECHON	CLERMONT	Mairie - Salle du Conseil - 83 Rue de l'Eglise
CAUFFRY	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 123 route de Mouy
CAUFFRY	CLERMONT	2e bureau - Hameau de Soutraine - Ancienne école, 45 Grande rue
CAUVIGNY	BEAUVAIS	Mairie - Place de la Mairie
CEMPUIS	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - rue Verte
CERNOY	CLERMONT	Mairie - Rue Saint Rémy - N° 4
CHAMANT	SENLIS	Salle des Fêtes
CHAMBLY	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Gymnase A. Briand, avenue A. Briand
CHAMBLY	SENLIS	2e bureau - Gymnase A. Briand, avenue A. Briand
CHAMBLY	SENLIS	3e bureau - Gymnase A. Briand, avenue A. Briand
CHAMBLY	SENLIS	4e bureau - Gymnase A. Briand, avenue A. Briand
CHAMBLY	SENLIS	5e bureau - Gymnase A. Briand, avenue A. Briand
CHAMBLY	SENLIS	6e bureau - Gymnase A. Briand, avenue A. Briand
CHAMBORS	BEAUVAIS	Mairie - Place J.M. Gillouard
CHANTILLY	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie - avenue du marchand Joffre
CHANTILLY	SENLIS	2e bureau - Salle des Sports, 12 rue Saint Laurent
CHANTILLY	SENLIS	3e bureau - Gymnase du Bois St Denis
CHANTILLY	SENLIS	4e bureau - Groupe primaire du Coq chantant
CHANTILLY	SENLIS	5e bureau - Salle des Fêtes, avenue du Bouclier
CHAUMONT EN VEXIN	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie
CHAUMONT EN VEXIN	BEAUVAIS	2e bureau - Mairie
CHAVENCON	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue de Monzeville
CHELLÉS	COMPIEGNE	Salle du Presbytère - Rue de la Mairie - N° 4
CHEPOIX	CLERMONT	Salle de la Mairie - 8, rue de l'Ecole
CHEVINCOURT	COMPIEGNE	Salle Polyvalente - Place du Dr David
CHEVREUILLE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie
CHEVREUILLE	SENLIS	2e bureau - Hameau de Sennavères - Ecole
CHEVRIERES	COMPIEGNE	Salle du Parc - Place Zunsweiler
CHIRY-OURS-CAMPS	COMPIEGNE	Mairie - 4, rue du Château
CHOISY AU BAC	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 2 rue de l'Algle
CHOISY AU BAC	COMPIEGNE	2e bureau - Salle Polyvalente, chemin de Clairick
CHOISY-A-VICTOIRE	CLERMONT	Mairie - 89 Grande Rue
CHOQUEUSE-LES-BENARDS	BEAUVAIS	Mairie - 34, rue Grande
CINQUEUX	CLERMONT	Mairie - 10 Place Georges Teiluier
CIRES LES MELLO	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 7 rue de la Mairie
CIRES LES MELLO	SENLIS	2e bureau - Ecole, 13 rue St Martin
CIRES LES MELLO	SENLIS	3e bureau - Hameau de Le Tillet - Ecole primaire, rue de Précy

CLAIROIX	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - salle polyvalente - rue de l'Aronde
CLAIROIX	COMPIEGNE	2e bureau - Salle Polyvalente - rue de l'Aronde
CLERMONT	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Hôtel de Ville
CLERMONT	CLERMONT	2e bureau - Groupe scolaire Pierre Vienot
CLERMONT	CLERMONT	3e bureau - Belle Assise
CLERMONT	CLERMONT	4e bureau - Centre Socio Culturel
CLERMONT	CLERMONT	5e bureau - Ecole de la Gare
CLERMONT	CLERMONT	6e bureau - Salle Cassini
CLERMONT	CLERMONT	7e bureau - Local associatif
COUVREL	CLERMONT	Mairie - 19 Grande Rue
COMPIEGNE	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle Saint Nicolas, rue Jeanne d'Arc
COMPIEGNE	COMPIEGNE	2e bureau - Maison de l'Europe, 61 rue Saint-Lazare
COMPIEGNE	COMPIEGNE	3e bureau - Collège Gaëtan Denah, 30 rue Saint-Joseph
COMPIEGNE	COMPIEGNE	4e bureau - Salle Saint Nicolas, rue du Grand Ferré
COMPIEGNE	COMPIEGNE	5e bureau - Gymnase Teiluier - Rue Georges Goulgoux
COMPIEGNE	COMPIEGNE	6e bureau - Ecole Saint Germain "B", rue de Paris
COMPIEGNE	COMPIEGNE	7e bureau - Ecole maternelle André Hammi, rond-point de la Victoire
COMPIEGNE	COMPIEGNE	8e bureau - Ecole maternelle Phéas Lebesgue, rue Phéas Lebesgue
COMPIEGNE	COMPIEGNE	9e bureau - Centre de Rencontre de Belicart, rue de la Banrière du Roi
COMPIEGNE	COMPIEGNE	10e bureau - Ecole primaire de Royville - 1, rue Stalingrad
COMPIEGNE	COMPIEGNE	11e bureau - Ecole maternelle Albert Robida, avenue de Laitre de Tassigny
COMPIEGNE	COMPIEGNE	12e bureau - Ecole maternelle Jacques Frévert, rue Rihé et Danube
COMPIEGNE	COMPIEGNE	13e bureau - Ecole maternelle Charles Faux, avenue du Général Weygand
COMPIEGNE	COMPIEGNE	14e bureau - Espace Jean Legendre, place Briet Daubigny
COMPIEGNE	COMPIEGNE	15e bureau - Groupe scolaire G. Pompidou "B", allée Pierre Coquerel
COMPIEGNE	COMPIEGNE	16e bureau - Groupe scolaire G. Pompidou Mat "1", rue Edouard Branly
COMPIEGNE	COMPIEGNE	17e bureau - Ecole Charles Faux "B", rue Winston Churchill
COMPIEGNE	COMPIEGNE	18e bureau - Collège Gaëtan Denah, 75 rue de Paris
COMPIEGNE	COMPIEGNE	19e bureau - Ecole maternelle Robert Desnos - Rue Robert Desnos
COMPIEGNE	COMPIEGNE	20e bureau - Maison de l'Europe - Avenue de Grande Bretagne
COMPIEGNE	COMPIEGNE	21e bureau - Gymnase Teiluier - Rue François Claux
COMPIEGNE	COMPIEGNE	22e bureau - Bibliothèque Belicart - 7 rue de la Banrière du Roi
COMPIEGNE	COMPIEGNE	23e bureau - Ecole maternelle Jacques Frévert - Avenue de la Libération
CONCHY-LES-POTS	COMPIEGNE	Mairie - 68, rue de Flandres
CONTEVILLE	BEAUVAIS	Mairie - Rue Léger - N°8
CORBEL-CERF	BEAUVAIS	Mairie - 2 rue François de Lubezac
CORMELLES	BEAUVAIS	Mairie - 2 rue de la Mairie
COUDRAY-SAINT-GERMER (06)	BEAUVAIS	Salle des fêtes, Rue des écoles N°1
COUDRAY-SUR-THELLE (06)	BEAUVAIS	Mairie - Rue Principale
COUDUN	COMPIEGNE	Ecole - 109, rue Saint Hilaire
COULOISY	COMPIEGNE	Mairie - Rue de Reims - N°64
COURCELLES-EPAYELLES	CLERMONT	172, rue du Château - Rez de Chaussée (modif 2016)
COURCELLES-LES-GISORS	BEAUVAIS	Mairie - Place de la Mairie n°1
COURTEUIL	SENLIS	Mairie - 1, rue de la Nonette
COURTIEUX	COMPIEGNE	Mairie - 26 Rue Saint-Augustin
COYE LA FORÊT	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Centre culturel, rue d'Héruvaux
COYE LA FORÊT	SENLIS	2e bureau - Restaurant Scolaire, Impasse aux Cerfs
CRAMOISY	SENLIS	Mairie-3 Rue Henry Hourleur
CRAPEAUMESNIL	COMPIEGNE	Mairie
CREIL	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Hôtel de Ville, place de l'Hôtel de Ville
CREIL	SENLIS	2e bureau - Ecole primaire Edouard Vaillant, 3 et 5 rue E. Vaillant
CREIL	SENLIS	3e bureau - Ecole primaire Victor Hugo, 31 rue V. Hugo
CREIL	SENLIS	4e bureau - Ecole maternelle Benjamin Raspail, 22 avenue B. Raspail
CREIL	SENLIS	5e bureau - Ecole maternelle Jean Blondi, 2 rue Jules Ferry
CREIL	SENLIS	6e bureau - Ecole maternelle Jean Macé, 1 rue Jean Macé
CREIL	SENLIS	7e bureau - Ecole maternelle Gérard de Nerval, 39 rue G. de Nerval
CREIL	SENLIS	8e bureau - Ecole maternelle Albert Camus, 6 allée Lafayette
CREIL	SENLIS	9e bureau - Centre des Rencontres, rue Guymener
CREIL	SENLIS	10e bureau - Ecole maternelle Louis Peigaud, 1 place de l'île de France
CREIL	SENLIS	11e bureau - Ecole maternelle Jean de la Fontaine, 24 rue Vincent Auriant
CREIL	SENLIS	12e bureau - Ecole maternelle Joachim du Bellay, 110 square Antoine Watteau
CREIL	SENLIS	13e bureau - Ecole maternelle Rosemonde Gérard, 1 square Frédéric Chopin
CREIL	SENLIS	14e bureau - Ecole maternelle Goumay, 10 rue de Goumay
CREPY EN VALOIS	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle des Fêtes, 25 rue Nationale
CREPY EN VALOIS	SENLIS	2e bureau - Salle des Fêtes, 25 rue Nationale
CREPY EN VALOIS	SENLIS	3e bureau - Salle des Fêtes, 25 rue Nationale
CREPY EN VALOIS	SENLIS	4e bureau - Restaurant scolaire Gérome, 3 avenue de l'Europe
CREPY EN VALOIS	SENLIS	5e bureau - Salle des Sports Irène Cruyppenninck, rue des Cèdres
CREPY EN VALOIS	SENLIS	6e bureau - Salle des Sports Irène Cruyppenninck, rue des Cèdres
CREPY EN VALOIS	SENLIS	7e bureau - Salle Bernard Kindralch, 10 rue Hector Berlioz
CREPY EN VALOIS	SENLIS	8e bureau - Salle Bernard Kindralch, 10 rue Hector Berlioz
CREPY EN VALOIS	SENLIS	9e bureau - Salle Bernard Kindralch, 10 rue Hector Berlioz
CREPY EN VALOIS	SENLIS	10e bureau - Salle Bernard Kindralch, 10 rue Hector Berlioz

-13

-14

CREPY EN VALOIS	SENLIS	11e bureau - Gymnase Ramon, 14 rue de Zail Mosel
CREPY EN VALOIS	SENLIS	12e bureau - Gymnase Ramon, 14 rue de Zail Mosel
CRESSONSACQ	CLERMONT	Mairie - Rue Neuve - N° 2
CREVECOEUR LE GRAND	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Ecole primaire - Rue de la mare
CREVECOEUR LE GRAND	BEAUVAIS	2e bureau - Ecole primaire - Rue de la mare
CREVECOEUR LE GRAND	BEAUVAIS	3e bureau - Ecole primaire - Rue de la mare
CREVECOEUR-LE-PETIT	CLERMONT	Mairie - Grande Rue - N° 14
DRILLON	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue Gessaume
CRISOLLES	COMPIEGNE	Maison des Associations - Chemin des Hayettes
CROCC (le)	BEAUVAIS	Mairie - 46 Rue Principale
CROISSY-SUR-CELLE	BEAUVAIS	Mairie - 2, rue de l'Eglise
CROUTOY	COMPIEGNE	Mairie - 5 route de Jauzy
CROUY-EN-THELLE	SENLIS	Salle Annexe Mairie Rue de la Mairie
CUIGNIERES	CLERMONT	Mairie - 24 rue de l'Eglise
CUIGY-EN-BRAY	BEAUVAIS	Salle Pédagogique - rue Lucien Godefroy
CUISE LA MOTTE	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle Polyvalente, place de la Mairie
CUISE LA MOTTE	COMPIEGNE	2e bureau - Ancienne école, 1 rue du Marché
CUTS	COMPIEGNE	Mairie - Place du Maréchal Lederc
CUVERGNON	SENLIS	Mairie - 55 Impasse de la Mairie
CUVILLY	COMPIEGNE	Mairie - 28, rue du Malz
CUY	COMPIEGNE	Mairie
DAMERAUCOURT	BEAUVAIS	Mairie - 1 rue Nouvelle
DARGIES	BEAUVAIS	Mairie - 18, rue de l'Eglise
DELINCOURT	BEAUVAIS	Salle Polyvalente rue de la Vallée
DIEUDONNE	SENLIS	Mairie - 26, rue de la Libération
DIVES	COMPIEGNE	Mairie - 5, rue de Montdidier
DOMELIERS	BEAUVAIS	Salle communale - 52, rue Principale
DOMFRONT	CLERMONT	Salle des Fêtes - rue de l'Eglise
DOMPIERRE	CLERMONT	Salle de réunion - 2, rue de l'Ecole
DUVY	SENLIS	Mairie - 1 rue des Moulins
ECUVILLY	COMPIEGNE	Mairie, Place de la Mairie
ELENCOURT	BEAUVAIS	Mairie, rue de la Mairie
ELINCOURT-SAINTE-MARGUERITE	COMPIEGNE	Salle communale - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
EMEVILLE	SENLIS	Salle communale - 21, rue de la Forêt
ENENCOURT-LEAGE	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue de l'Ecole
EPINEUSE	CLERMONT	Salle Polyvalente - 2 rue Armand Barbes
ERAGNY-SUR-EPTE	BEAUVAIS	Salle de réunion - Place Angèle Boutigny
ERCUIS	SENLIS	Maison du Village, rue du Calvaire
ERMENONVILLE	SENLIS	Mairie - Place Redwill
ERNEMONT-BOUTAVENT	BEAUVAIS	Mairie - Rue Principale
ERQUERY	CLERMONT	Ecole - 3 Place A. Briand
ERQUINVILLERS	CLERMONT	Mairie - 41 Chaussée Brunehaut
ESCAMES	BEAUVAIS	Mairie - 2, rue Principale
ESCHES	BEAUVAIS	Mairie - Rue du Château
ESCLÈS-SAINT-PIERRE	BEAUVAIS	Mairie - 6, rue Lelong
ESPAUBOURG	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue du Logis
ESQUENNOY	CLERMONT	Mairie - Place de la Mairie
ESSUILES-SAINT-RIMAUT	CLERMONT	Mairie - rue de la Chapelle
ESTREES SAINT DENIS	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 15 rue de l'Hôtel de Ville
ESTREES SAINT DENIS	COMPIEGNE	2e bureau - Maison des Associations, 84 avenue de Flandre
ETAVIGNY	SENLIS	Mairie - 12, rue des Tilleuls
ETOUY	CLERMONT	Mairie - 83, rue de l'Eglise
EVE	SENLIS	Salle d'activités - Place de Courcelle
EVRICOURT	COMPIEGNE	Salle communale - Rue de Marquoy
FAYEL (le)	COMPIEGNE	Mairie - 588, rue des Lombards
FAY-LES-ETANGS	BEAUVAIS	Mairie - 15 rue de l'Eglise
FAY-SAINT-QUENTIN (le)	BEAUVAIS	Mairie - 29 Grande rue
FEIGNEUX	SENLIS	Mairie - 4 Grande Rue
FERRIERES	CLERMONT	Salle "L. Dutriaux" - Rue du Jardin
FEUQUIERES	BEAUVAIS	Salle Polyvalente - Place du Frayer
FITZ-JAMES	CLERMONT	Ecole de la Béronette - 21, rue Jules Ferry
FLAVACOURT	BEAUVAIS	Ecole - 38 rue Gisors
FLAYLE-MELDEUX	COMPIEGNE	Salle polyvalente, 118 rue de l'Ecole
FLECHY	CLERMONT	Mairie - Rue Principale - N° 20
FLEURINES	SENLIS	Salle des Fêtes - Place de l'Eglise
FLEURY	BEAUVAIS	Mairie - Grande Rue n° 9
FONTAINE-BONNELEAU	BEAUVAIS	Mairie - 20, rue Saint-Cyr
FONTAINE-CHAALIS	SENLIS	Mairie - 12 Grande Rue
FONTAINE-LAVAGANNE	BEAUVAIS	Mairie - 14, rue de l'Eglise
FONTAINE-SAINT-LUCIEN	BEAUVAIS	Mairie - Rue de Calais
FONTENAY-TORCY	BEAUVAIS	Mairie - 4 Place Jeanne Bulloz
FORMERIE	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle Louis Jourvet, rue G. Clémenceau
FORMERIE	BEAUVAIS	2e bureau - Salle Louis Jourvet, rue G. Clémenceau

FORMERIE	BEAUVAIS	Mairie - Rue Amédée Levasseur - Boutavant la Grange
FOUILLEUSE	CLERMONT	Mairie - Impasse de la Mairie - N° 1
FOUILLOY	BEAUVAIS	Salle associative - Cour de l'école - 1, rue de Beauvais
FOULANGUES	SENLIS	Mairie - Rue des Coquets n° 10
FOUQUENIES	BEAUVAIS	Mairie, 4 Rue de Montmiral
FOUQUEROLLES	BEAUVAIS	Salle des Fêtes, Route de Brestes
FOURNIVAL	CLERMONT	Salle Polyvalente - Grande Rue - n° 4 bis
FRANCASTEL	BEAUVAIS	Mairie - 2, rue de l'Eglise
FRANCIERES	COMPIEGNE	Salle polyvalente - 2 rue Notre Dame
FRENCHES	COMPIEGNE	Mairie - Rue de l'Eglise - N° 241
FRESNES L'EGUILLOIN	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue de la Mairie
FRESNIERES	COMPIEGNE	Mairie - 15, rue Principale
FRESNOY-EN-THELLE	SENLIS	Mairie - 1 Place de la Mairie
FRESNOY-LA-RIVIERE	SENLIS	Mairie - 38, rue de l'Automne
FRESNOY-LE-LUAT	SENLIS	Mairie - Place de la mairie - Hameau le Luat
FRESTOY-VAUX (le)	CLERMONT	Mairie - 6, rue des Tilleuls
FRETOYLE-CHATEAU	COMPIEGNE	Mairie - Rue Albin Cadet n° 1
FROCOURT	BEAUVAIS	Mairie, 17 Rue du Moulin
FROISSY	CLERMONT	Mairie - 1, rue de Provinlieu
GALLET (le)	BEAUVAIS	Mairie, 2 rue du Pressoir
GANNES	CLERMONT	Salle Multifonctions - 13, rue neuve
GAUDECHART	BEAUVAIS	Mairie - 2, rue de Grez
GENVRY	COMPIEGNE	Mairie, 145 rue de la Place
GERBEROY	BEAUVAIS	Bureau du secrétariat de Mairie, 6 place La Hire et Xaintrailles
GILOCCOURT	SENLIS	Mairie - 484, rue de l'Eglise
GIRAUMONT	COMPIEGNE	Mairie - Rue Paul Plonquet - n° 9 bis
GLAIGNES	SENLIS	Salle des Fêtes, 7 rue Beaumarais
GLATIGNY	BEAUVAIS	Mairie - 6, rue Dubos
GODENVILLERS	CLERMONT	Ancienne Salle de classe - Rue d'En Haut - N° 37
GOINCOURT	BEAUVAIS	Mairie - 12, rue Jean Jautès
GOLANCOURT	COMPIEGNE	Mairie - 420 Rue Verte
GONDREVILLE	SENLIS	Mairie - 6, rue de l'Ecole
GOURCHELLES	BEAUVAIS	Mairie - 2 Place de la Mairie
GOURNAY-SUR-ARONDE	COMPIEGNE	Mairie, Place du Jeu d'épaupe
GOUVIEUX	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle des Fêtes, 38 rue de la mairie
GOUVIEUX	SENLIS	2e bureau - Salle des Fêtes, 38 rue de la mairie
GOUVIEUX	SENLIS	3e bureau - Ecole du Manoir des Aigles - Parc du Manoir
GOUVIEUX	SENLIS	4e bureau - Ecole de Chaumont, 12 rue de Chaumont
GOUVIEUX	SENLIS	5e bureau - Ecole Marcel Pagnol, 5 rue de la Tannerie
GOUVIEUX	SENLIS	6e bureau - Ecole du Manoir des Aigles - Parc du Manoir
GOUVIEUX	SENLIS	7e bureau - Salle des Fêtes - 38, rue de la Mairie
GOUVIEUX	SENLIS	Mairie, 8 rue des melsons
GRANDFRESNOY	COMPIEGNE	Salle des Elections, Cour de la Mairie - 119 Rue de l'Eglise
GRANDRU	COMPIEGNE	Mairie - Rue Ernest Flury n° 93
GRANDVILLERS-AUX-BOIS	CLERMONT	Mairie - 1, rue du Calvaire
GRANDVILLIERS	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle des Fêtes, square Fernand Lemaire
GRANDVILLIERS	BEAUVAIS	2e bureau - Annexe de la Salle des Fêtes, square Fernand Lemaire
GREMEVILLERS	BEAUVAIS	Mairie - 8, rue Saint-Rémy
GREZ	BEAUVAIS	salle du conseil municipal - 2, rue du Minet
GUIGNECOURT	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - Rue de la Place
GUISCARD	COMPIEGNE	Mairie - 127, rue du Général Lederc
GURY	COMPIEGNE	Mairie - 2, rue du 4ème Rég Inf Colonial
HADANCOURT-LE-HAUT-CLOCHER	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - 5, rue de la Croix du Belay
HAINVILLERS	COMPIEGNE	Mairie - Rue de l'Eglise - N° 6
HALLY	BEAUVAIS	mairie annexe - 57 rue de l'Eglise
HAMEL (le)	BEAUVAIS	Secrétariat de mairie - 638 rue Principale
HANNACHES	BEAUVAIS	Mairie, rue de Villers sur Auchy n° 2
HANVOILE	BEAUVAIS	Mairie - 87 Grande Rue
HARDVILLERS	CLERMONT	Mairie - Rue Saint-Pierre - N° 5
HAUCOURT	BEAUVAIS	Mairie, 1 rue de la Mairie
HAUVILLIERS	BEAUVAIS	Salle d'activités scolaires - Cour de l'Ecole - 7 rue de l'Eglise
HAUTBOS	BEAUVAIS	Mairie - Rue de Thérèses - N° 6
HAUTE-EPINE	BEAUVAIS	Salle annexe de la - 2 rue des Lombards
HAUTEFONTAINE	COMPIEGNE	Mairie, Rue de Chelles
HECOURT	BEAUVAIS	Mairie - 2 Rue de l'Eglise
HEILLES	CLERMONT	Mairie, 347 rue de l'Eglise
HENEVILLERS	COMPIEGNE	Mairie - Rue du Berceau - N° 135
HENONVILLE	BEAUVAIS	Mairie - Rue Talon n° 20
HERCHES	BEAUVAIS	Salle pluriscolaire, 17 Rue Georges Hernaux
HERELLE (le)	CLERMONT	Mairie - 1 rue de l'Ecole
HERICOURT-SUR-THERAIN	BEAUVAIS	Mairie, rue de l'Eglise
HERMES	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Centre périscolaire - 50, route de Mouy
HERMES	BEAUVAIS	2e bureau - Centre périscolaire - 50, route de Mouy

MONTATAIRE	SENLIS	7e bureau - Groupe Scolaire Joliot Curie - 32 rue Louis Blanc
MONTATAIRE	SENLIS	9e bureau - Groupe Scolaire Joliot Curie - 32 rue Louis Blanc
MONTATAIRE	SENLIS	9e bureau - Groupe Scolaire Maurice et Lucie Bamber
MONTCHEVREUIL	BEAUVAIS	Mairie - rue de la Mairie - <i>Echelles</i>
MONTCHEVREUIL	BEAUVAIS	Mairie - Place de la Mairie - <i>Friscaux-Montchevreuil</i>
MONTPELLILOY	SENLIS	Mairie - 3, rue de l'Eglise
MONTGERAIN	CLERMONT	Mairie - 1 Place de la Mairie
MONTIERS	CLERMONT	Mairie, 11 rue de l'Abbaye
MONTJAVOULT	BEAUVAIS	Mairie - 15 Rue de la Mairie
MONTL'ÉVEQUE	SENLIS	Mairie - 19, rue de l'Eglise
MONTLOGNON	SENLIS	Mairie - 19, rue du Moulin
MONTMACQ	COMPIEGNE	Salle des Fêtes rue du Maréchal Joffre n°18A
MONTMARTIN	COMPIEGNE	Mairie - 1 Rue d'Amiens
MONTREUIL-SUR-BRECHE	CLERMONT	Mairie - Rue de l'Eglise
MONTREUIL-SUR-THERAIN	BEAUVAIS	Mairie - 11, rue des Apôtres
MONTST	BEAUVAIS	Mairie - 28, rue des Sources
MORANGES	SENLIS	Ecole de la Mare du Bois - 192 Rue du Prieuré
MORIENVAL	SENLIS	Mairie - 1, Sent de l'Ecole
MORLINCOURT	COMPIEGNE	Mairie - 27, Place de la Mairie
MORTEFONTAINE	SENLIS	Mairie - 18, rue Croix
MORTEFONTAINE-EN-THELLE	BEAUVAIS	Salle des Associations - 13, rue Basse
MORTEMER	COMPIEGNE	Mairie - 62 Grande Rue
MORVILLERS	BEAUVAIS	Petite salle de la Mairie - 34, rue Riquefosse
MORY-MONTCROUX	CLERMONT	Mairie - 24bis Grande Rue
MOUCHY-LE-CHATEL	BEAUVAIS	Mairie - Place du Maréchal de Mouchy
MOULIN-SOUS-TOUVENT	COMPIEGNE	Mairie - 2 Rue du Général Collandret
MOUY	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle des Fêtes Alain Boshung, Place Pierre Sémard
MOUY	CLERMONT	2e bureau - Ecole Pierre et Marie Curie, rue Roland Bouchinat
MOUY	CLERMONT	3e bureau - Ecole maternelle du Centre, 3 Impasse des Ecoles
MOYENNEVILLE	CLERMONT	Mairie - Rue de Gourmay - N°149
MOYVILLERS	COMPIEGNE	Mairie - 62 Rue de l'Eglise
MUIDORGE	BEAUVAIS	Mairie - 18bis Rue Marcel Dassault
MURANECOURT	COMPIEGNE	Mairie - 6, rue des Planquettes
MUREAUMONT	BEAUVAIS	Mairie - 37, rue Principale
NAMPOEL	COMPIEGNE	Mairie - Place de la Mairie
NANTEUIL LE HAUDOUIIN	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Maison du Temps Libre, Place de l'ancien Château
NANTEUIL LE HAUDOUIIN	SENLIS	2e bureau - Ecole élémentaire, rue Eneal Legrand
NANTEUIL LE HAUDOUIIN	SENLIS	3e bureau - Collège Guillaume Cale, 12 rue de Lby
NERVY	SENLIS	Mairie - Parc Paul Roulin
NEUFCHELLES	SENLIS	Mairie - 39, rue Louis Fausserd
NEUFVY-SUR-ARONDE	COMPIEGNE	Mairie - Place de la Mairie
NEUILLY EN THELLE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 3 avenue des Cinq marlyrs
NEUILLY EN THELLE	SENLIS	2e bureau - Mairie, 3 avenue des Cinq marlyrs
NEUILLY SOUS CLERMONT	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, rue d'Auvillers
NEUILLY SOUS CLERMONT	CLERMONT	2e bureau - Ecole de l'Orme, avenue des Biches
NEUVILLE-BOSC	BEAUVAIS	Mairie - Place du 11 Novembre
NEUVILLE-EN-HEZ (1e)	CLERMONT	Mairie - 1 Rue du 9 Mai 1945
NEUVILLE-SAINTE-PIERRE (1e)	CLERMONT	Mairie - Rue du Haut n°11
NEUVILLE-SUR-OUDEUIL (1e)	BEAUVAIS	Salle des Fêtes, Rue d'Achy
NEUVILLE-SUR-RESSONS (1e)	COMPIEGNE	Mairie - 3, rue du Capitaine Mallard
NEUVILLE-VAULT (1e)	BEAUVAIS	Mairie, 13 rue Philéas Lebesgue
NIVILLERS	BEAUVAIS	Mairie - 16 Grande Rue
NOAILLES	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Ecole du Chemin Vert, rue de l'Ecole
NOAILLES	BEAUVAIS	2e bureau - Ecole du Chemin Vert, rue de l'Ecole
NOAILLES	BEAUVAIS	3e bureau - Ecole du Chemin Vert, rue de l'Ecole
NOGENT SUR OISE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Marché Couvert 1, place Burton
NOGENT SUR OISE	SENLIS	2e bureau - Marché Couvert 2, place Burton
NOGENT SUR OISE	SENLIS	3e bureau - Marché Couvert 3, place Burton
NOGENT SUR OISE	SENLIS	4e bureau - Gymnase Carnot 1, 144 rue Carnot
NOGENT SUR OISE	SENLIS	5e bureau - Gymnase Carnot 2, 144 rue Carnot
NOGENT SUR OISE	SENLIS	6e bureau - Gymnase Jean Moulin, 28bis rue de la Liberté
NOGENT SUR OISE	SENLIS	7e bureau - Gymnase de l'Obier, avenue du 6 mai
NOGENT SUR OISE	SENLIS	8e bureau - Gymnase des Granges 1, 4 allée Philéas Lebesgue
NOGENT SUR OISE	SENLIS	9e bureau - Gymnase des Granges 2, 4 allée Philéas Lebesgue
NOGENT SUR OISE	SENLIS	10e bureau - Gymnase des Coteaux 1, 86 rue Jean Jaurès
NOGENT SUR OISE	SENLIS	11e bureau - Gymnase des Coteaux 2, 86 rue Jean Jaurès
NOINTEL	CLERMONT	Mairie - Place de la Mairie
NOIREMONT	CLERMONT	Mairie - Rue des Glycines
NOROY	CLERMONT	Mairie - Rue Saint Jean des Pleurs - N°342
NOURARD-LE-FRANC	CLERMONT	Salle multifonctions, Place des Prieurés
NOVILLERS-LES-GAILLOUX	BEAUVAIS	Mairie - Place de la Mairie
NOYERS-SAINT-MARTIN	CLERMONT	Mairie - Rue des Bouleaux - N° 27
NOYON	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Centre Ville - CHEVALET place Aristide Briand

NOYON	COMPIEGNE	2e bureau - Centre Ville, avenue Jean Jaurès - CHEVALET place Aristide Briand
NOYON	COMPIEGNE	3e bureau - CHEVALET place Aristide Briand
NOYON	COMPIEGNE	4e bureau - CHEVALET place Aristide Briand
NOYON	COMPIEGNE	5e bureau - CHEVALET place Aristide Briand
NOYON	COMPIEGNE	6e bureau - Maison de Quartier Beauséjour - Square de Compiègne
NOYON	COMPIEGNE	7e bureau - Maison de Quartier Saint Siméon - Bvd Schumann
NOYON	COMPIEGNE	8e bureau - CHEVALET place Aristide Briand
OFFOY	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue du Carrefour
OGNES	SENLIS	Mairie - Rue Claude Tillet
OGNOLLES	COMPIEGNE	Mairie - Rue de l'Eglise - N° 1
OMECOURT	BEAUVAIS	Salle Communale - 1, rue de Saint Deniscourt
ONS EN BRAY	BEAUVAIS	Salle de la Mairie - 22, place de l'église
ORMOY-LE-DAMIEN	SENLIS	Mairie - 2, rue des Maronniers
ORMOY-VILLERS	SENLIS	Mairie - 28 Grande Rue
OROER	BEAUVAIS	Salle de Classe Ecole, 5 rue de l'Ecole
ORROUY	SENLIS	Salle Polyvalente - 63, rue Montville
ORRY LA VILLE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, place de l'Abbé Clin
ORRY LA VILLE	SENLIS	2e bureau - Salle Polyvalente, rue des Frisiers
ORRY LA VILLE	SENLIS	3e bureau - école élémentaire - 7 rue d'Aumale
ORVILLERS-SOREL	COMPIEGNE	Salle d'accueil périscolaire - 11, rue du 4ème Zouave
OUDEUIL	BEAUVAIS	Mairie - 3, rue Saint Omer
OURSEL-MAISON	CLERMONT	Logement Ecole - 3 La Neuve Rue
PAILLART	CLERMONT	Mairie - 2, rue de la Mairie
PARNES	BEAUVAIS	Mairie - 18 Rue Arthur Lefrançois
PASSEL	COMPIEGNE	Mairie, rue principale
PEROY-LES-GOMBRIES	SENLIS	Salle Multifonctions, 25 rue de la Ville
PIERREFITTE EN BEAUVAISIS	BEAUVAIS	Salle des Réunions, 8 Rue de l'Ecole
PIERREFONDS	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, place de l'Hôtel de Ville
PIERREFONDS	COMPIEGNE	2e bureau - Ancienne école de Palense, rue de Morienval
PIMPRESZ	COMPIEGNE	Mairie - Rue de l'Eglise
PISSELEU-AUX-BOIS	BEAUVAIS	Mairie - 6, rue du Plaçot
PLAILLY	SENLIS	Mairie - 15 rue de Paris
PLAINVAL	CLERMONT	Mairie - Rue d'En Bas - N°160
PLAINVILLE	CLERMONT	Salle des Fêtes - Place du Jeu de Paume
PLESSIER-DE-ROYE	COMPIEGNE	Mairie - 600, rue de Sarville
PLESSIER-SUR-BULLES (1e)	CLERMONT	Mairie
PLESSIER-SUR-SAINTE-JUST (1e)	CLERMONT	Salle Polyvalente - Rue de Compiègne n° 239
PLESSIS-BRON (1e)	COMPIEGNE	Salle Multifonctions Avenue Saint Sulpice
PLESSIS-PATTE-D'OIE (1e)	COMPIEGNE	Mairie - rue de l'Eglise
PLOYRON (1e)	CLERMONT	Ancienne Ecole - Mairie, Rue de l'Eglise
PONCHON	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - 65, rue de la Mairie
PONT SAINTE MAXENCE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle Claude Monnet - place d'armes
PONT SAINTE MAXENCE	SENLIS	2e bureau - Ecole Jean Rostand, 2 rue Saint Jean
PONT SAINTE MAXENCE	SENLIS	3e bureau - Ecole Jules Ferry, rue Garnier
PONT SAINTE MAXENCE	SENLIS	4e bureau - Ecole Jules Ferry, rue Garnier
PONT SAINTE MAXENCE	SENLIS	5e bureau - Ecole Espace Daniel Gatil, 230 rue Fould Siem
PONT SAINTE MAXENCE	SENLIS	6e bureau - Ecole Max Drains, 1 rue T. Richerd
PONT SAINTE MAXENCE	SENLIS	7e bureau - Ecole Robert Desnos, 5 rue J.B. Clément
PONT SAINTE MAXENCE	SENLIS	8e bureau - Ecole Françoise Dollo, 1 allée Louise Michel
PONTARME	SENLIS	Mairie - 1, rue Ernest Dupuis
PONT-L'ÉVEQUE	COMPIEGNE	Mairie - Rue du Maréchal Lederc n°32
PONTOISE-LES-NOYON	COMPIEGNE	Mairie - Place de la Mairie
PONTPOINT	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, salle du Conseil municipal
PONTPOINT	SENLIS	2e bureau - Restaurant scolaire, rue du Colombier
PONTPOINT	SENLIS	3e bureau - Hameau de Mori - Salle des Associations, rue des Sablons
PORCHEUX	BEAUVAIS	Mairie, 29 rue Saint Nicolas
PORQUERICOURT	COMPIEGNE	Mairie - 84, rue de la Mairie
POUILLY	BEAUVAIS	Mairie - Rue de l'Ecole
PRECY SUR OISE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 47 49 rue Charles de Gaulle
PRECY SUR OISE	SENLIS	2e bureau - "Les Erables" 32, rue des Tournelles
PREVILLERS	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue Principale
PRONLEROY	CLERMONT	Mairie - 1 Place Robert Minguet
PUISEUX-EN-BRAY	BEAUVAIS	Mairie - Place de l'Eglise
PUISEUX-LE-HAUBERGER	SENLIS	Mairie - Rue de la Mairie
PUITS-LA-VALLEE	CLERMONT	Mairie - 1 Rue du Château
QUESMY	COMPIEGNE	Mairie - Rue de la Croix - N° 15
QUESNEL-AUBRY (1e)	CLERMONT	Mairie - Rue Pauvrete
QUINCAMPOIX-FLEUZY	BEAUVAIS	Mairie - 10, rue Lucien Jouen
QUINQUEMPOIX	CLERMONT	Salle Polyvalente, Rue Charles Tourillon
RAINVILLERS	BEAUVAIS	Mairie, 1 rue de l'Eglise
RANTIGNY	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 13 rue Anatole France
RANTIGNY	CLERMONT	2e bureau - Salle polyvalente Paul Eisler, 16 rue M. Berthelot
RARAY	SENLIS	Mairie - 6, rue Nicolas de Lenay

-15

-2

RAVENEL	CLERMONT	Salle polyvalente - 14, rue du 8 mai 1945
REEZ-POSSE-MARTIN	SENLIS	Mairie, Rue Fromentelle
REILLY	BEAUVAIS	Mairie - 3 rue du Réveillon
REMECOURT	CLERMONT	Mairie - 29, rue de la Mairie
REMERANGLES	CLERMONT	Mairie - Grande Rue n°38
REMY	COMPIEGNE	Mairie - 128, rue de l'Eglise
RESSONS-SUR-MATZ	COMPIEGNE	Mairie - 1 Place de Verdun
RETHONDES	COMPIEGNE	Mairie - place de l'église
REUIL-SUR-BRECHE	CLERMONT	Salle des Fêtes
RHUIS	SENLIS	Mairie - 24 Grande Rue
RIBECOURT-DRESLINCOURT	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle Yves Montand, 174 rue du Général Leclerc
RIBECOURT-DRESLINCOURT	COMPIEGNE	2e bureau - Salle Yves Montand, 174 rue du Général Leclerc
RIBECOURT-DRESLINCOURT	COMPIEGNE	3e bureau - Salle Maurice Balida, 991 rue du Paradis
RICQUEBOURG	COMPIEGNE	Mairie - Rue du Général Leclerc
RIEUX	CLERMONT	Salle multifonctions - rue Jean Carotte
RIVECOURT	COMPIEGNE	Mairie, 2 rue de la Mairie
ROBERVAL	SENLIS	Mairie - 2 route de l'Eglise
ROCHY-CONDE	BEAUVAIS	Mairie - Place de la Mairie
ROCQUEMONT	SENLIS	Mairie, 9 Grande Rue
ROCCUENECOURT	CLERMONT	Mairie, Rue Marcel Dassault.
ROMESCAMPS	BEAUVAIS	Salle des Réunions - Place de l'Eglise
ROSIERES	SENLIS	Mairie - 68 Grande Rue
ROSOY	CLERMONT	Mairie - 21, rue de l'Eglise
ROSOYEN-MULTIEN	SENLIS	Mairie - 2 grande rue
ROTANGY	BEAUVAIS	Mairie, rue de l'Eglise n°10
ROTHOIS	BEAUVAIS	Mairie, 1 rue de l'Eglise
ROUSSELOY	CLERMONT	Mairie - 7 Chemin de l'Eglise
ROUVILLE	SENLIS	Mairie - 10, rue René Delorme
ROUVILLERS	CLERMONT	Mairie - 2, rue de l'Eglise
ROUVRES-EN-MULTIEN	SENLIS	Ecole, 42 Grande Rue
ROUVROY-LES-MERLES	CLERMONT	Mairie - 2, rue du Château
ROYAUCOURT	CLERMONT	Salle des Fêtes, 2 rue de Mesnil
ROY-BOISSY	BEAUVAIS	Mairie - 4, rue de l'Abreuvoir
ROYE-SUR-MATZ	COMPIEGNE	Mairie - 12, rue de l'Eglise
RUE-SAINT-PIERRE (la)	CLERMONT	Mairie - 73 Grande Rue
RULLY	SENLIS	Salle des Fêtes - 5 Grande Rue
RUSSY-BEMONT	SENLIS	Mairie - 4, rue de la République
SACY-LE-GRAND	CLERMONT	Mairie - 88, rue Gambella
SACY-LE-PETIT	CLERMONT	4, rue de l'Eglise
SAINS-MORAINVILLERS	CLERMONT	Mairie - 16, rue Sainte-Eusoye
SAINTE-AUBIN EN BRAY	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - 6, rue de l'Eglise
SAINTE-AUBIN EN BRAY	BEAUVAIS	2e bureau - Centre périscolaire - 19 RN31
SAINTE-CREPIN ISOUVILLERS	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - 53, rue du Gal de Gaulle - St Crépin Isouvillers
SAINTE-CREPIN ISOUVILLERS	BEAUVAIS	2ème bureau - 9, rue de l'Eglise - Monthierant
SAINTE-GERMAIN LA POTERIE	BEAUVAIS	Mairie, 8 Rue de l'Eglise
SAINTE-GERMER DE FLY	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle socio-culturelle, Douce rue
SAINTE-GERMER DE FLY	BEAUVAIS	2e bureau - Salle socio-culturelle, Douce rue
SAINTE-JUST EN CHAUSSEE	CLERMONT	1er bureau - Bureau centralisateur - Hôtel de Vils
SAINTE-JUST EN CHAUSSEE	CLERMONT	2e bureau - Ecole maternelle de l'abbaye
SAINTE-JUST EN CHAUSSEE	CLERMONT	3e bureau - Ecole primaire du Moulin
SAINTE-JUST EN CHAUSSEE	CLERMONT	4e bureau - Centre Socio-Educatif, rue Foch
SAINTE-LEGER EN BRAY	BEAUVAIS	Salle des Fêtes, 28 Grande Rue
SAINTE-LEU D'ESSERENT	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 14 Place de la Mairie
SAINTE-LEU D'ESSERENT	SENLIS	2e bureau - Salle art et culture - 10, avenue Jules Ferry
SAINTE-LEU D'ESSERENT	SENLIS	3e bureau - Gymnase Pascal Groussel, avenue de la Commune de Paris
SAINTE-MAXIMIN	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Centre Louis Aragon, 15 rue Jean Jaurès
SAINTE-MAXIMIN	SENLIS	2e bureau - Ecole Primaire, impasse Irène et Frédéric Joliot Curie
SAINTE-PAUL	BEAUVAIS	Complexe socio culturel et sportif - Rue des Courtillets
SAINTE-ANDRE-FARVILLERS	CLERMONT	Salle des Fêtes - 1, rue de Calmont
SAINTE-ARNOLD	BEAUVAIS	Salle des fêtes - 10 rue Principale
SAINTE-AUBIN-SOUS-ERQUERY	CLERMONT	Salle Communale - 2, rue Pilsson
SAINTE-CREPIN-AUX-BOIS	COMPIEGNE	Salle Multifonction - Place Pilet-Will
SAINTE-DENIS-COURT	BEAUVAIS	Mairie - 2 Place de l'Eglise
SAINTE-GENEVIEVE	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, rue Maurice Bled
SAINTE-GENEVIEVE	BEAUVAIS	2e bureau - Salle multifonctions - rue du canton de Beaupréau
SAINTE-EUSOYE	CLERMONT	Mairie - 2, impasse des peupliers
SAINTE-ETIENNE-ROILAYE	COMPIEGNE	Mairie - 6, rue du Bois
SAINTE-FELIX	CLERMONT	Mairie - 10, rue de Fay-sous-Bois
SAINTE-INES	SENLIS	Salle de la Mairie - 2 Place Foch
SAINTE-JEAN-AUX-BOIS	COMPIEGNE	Mairie - 1 Grande Cour
SAINTE-LEGER-AUX-BOIS	COMPIEGNE	Maison des Associations - 8 rue de l'Eglise
SAINTE-MARTIN-AUX-BOIS	CLERMONT	Salle des Fêtes, 487, rue de l'Abbaye
SAINTE-MARTIN-LE-NOUË	BEAUVAIS	Mairie - 3 rue de la Mairie

SAINT-MARTIN-LONGUEAU	CLERMONT	Salle Socio Educative, Place des Tilleuls
SAINT-MAUR	BEAUVAIS	Mairie - 6, rue de la Vallée
SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - Place M. et F. Pelletier
SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS	BEAUVAIS	Mairie - 2 Place de la Mairie
SAINT-PIERRE-LES-BITRY	COMPIEGNE	Mairie - Rue de Picardie n°17
SAINT-QUENTIN-DES-PRES	BEAUVAIS	Mairie - Rue de l'Abbé Guegon
SAINT-REMY-EN-L'EAU	CLERMONT	Mairie - 22 bis, rue de la Mairie
SAINT-SAMSON-LA-POTERIE	BEAUVAIS	Salle de la Mairie
SAINT-SAUVEUR	COMPIEGNE	Salle "Joseph BÉNARD", place R. Evelyot
SAINT-SULPICE	BEAUVAIS	Mairie - 28, rue de la Gare
SAINT-THIBAULT	BEAUVAIS	Mairie - 27, rue A. Corniquet
SAINT-VAAST-DE-LONGMONT	SENLIS	Mairie - 30, rue d'en Haut
SAINT-VAAST-LES-MELLO	SENLIS	Foyer annexe "Louis Dore" - rue de la paix
SAINT-VALERY-SUR-BRESLE	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue du Hameau
SALENCY	COMPIEGNE	Mairie, Place de la Mairie
SARCUS	BEAUVAIS	Mairie, Rue du Maréchal Foch
SARNOIS	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - Rue Principale
SAULCHOY (le)	BEAUVAIS	Mairie, 41 Place Marcel Dassault
SAVIGNIES	BEAUVAIS	Mairie, 6 Rue du Saint Sacrement
SEMPIGNY	COMPIEGNE	Mairie, 18 Grande Rue
SENANTES	BEAUVAIS	Mairie - 4 Place de l'Eglise
SENLIS	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Hôtel de Ville, salle d'honneur, 3 place Henri IV
SENLIS	SENLIS	2e bureau - Hôtel de Ville, salle des Capitlens, 3 place Henri IV
SENLIS	SENLIS	3e bureau - Gymnase - Ecole Anne de Kiev, route de Creil
SENLIS	SENLIS	4e bureau - Ecole maternelle Anne de Kiev, allée Saint Hubert
SENLIS	SENLIS	5e bureau - Gymnase - Ecole de Beauval, avenue Saint Christophe
SENLIS	SENLIS	6e bureau - Ecole maternelle de Beauval, avenue Saint Christophe
SENLIS	SENLIS	7e bureau - Gymnase Ecole Brichebay (salle polyvalente) avenue des chevreaux
SENLIS	SENLIS	8e bureau - Préau - Ecole de Brichebay avenue des chevreaux
SENOTS	BEAUVAIS	Mairie - 45, rue de l'Aunelle
SERANS	BEAUVAIS	Préau de Serans, Rue du Préaur
SEREVILLERS	CLERMONT	Mairie - 36 Rue de la Mairie
SERIFONTAINE	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Ecole maternelle, rue Borgnis Laporte
SERIFONTAINE	BEAUVAIS	2e bureau - Gymnase Joliot Curie, rue Jules Ferry
SERMAIZE	COMPIEGNE	Mairie - Rue du Frêne
SERY-MAGNEVAL	SENLIS	Mairie - 16 bis Rue Robert Ruygg
SILLY-LE-LONG	SENLIS	Salle Multifonction - Rue Saint Jean
SILLY-TILLARD	BEAUVAIS	Préau de l'Ecole Maternelle - 13 Rue du 11 Novembre
SOLENTE	COMPIEGNE	Mairie - 23, rue Principale
SOMMERIEUX	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - 3 Grande Rue
SONGEONS	BEAUVAIS	Mairie - Rue du Mal de Bouillens - N°24
SULLY	BEAUVAIS	Mairie, - 12, rue de l'Eglise
SUZOY	COMPIEGNE	Mairie - 45 Rue de Noyon
TALMONTIERS	BEAUVAIS	Mairie - Rue de Dieppe
TARTIGNY	CLERMONT	Mairie - Place des déportés
THERDONNE	BEAUVAIS	Mairie - 1, place Aiméée Lenglet
THERNES	BEAUVAIS	Salle multifonctions - Rue de la Mairie -
THIBIVILLERS	BEAUVAIS	Mairie - 4, rue des Tilleuls
THIERS-SUR-THIEVE	SENLIS	Mairie - 1, rue du Général Leclerc
THIESCOURT	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 12 rue de l'Eglise
THIESCOURT	COMPIEGNE	2e bureau - Ecole des Bocages, rue Pierre Duchemin
THIEULOU-SAINT-ANTOINE	BEAUVAIS	Salle Multifonctions - Rue F. Bulsson
THIEUX	CLERMONT	Mairie - 3 Rue des Hayes
THIVERNY	SENLIS	Salle Informalque- Place Roger Salengro
THOUROTTE	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle Marcel Cerdan, rue Jean Jaurès
THOUROTTE	COMPIEGNE	2e bureau - Complexe Edouard Pinchon, avenue d'Austerlitz
THOUROTTE	COMPIEGNE	3e bureau - Salle Marcel Cerdan, rue Jean Jaurès
THOUROTTE	COMPIEGNE	4e bureau - Centre de Loisirs, rue de Fise
THURY-EN-VALOIS	SENLIS	Ecole - Rue de Crépy n°28
THURY-SOUS-CLERMONT	CLERMONT	Mairie - Rue des Tilleuls
TILLE	BEAUVAIS	Mairie - 5, rue de l'Eglise
TOURLY	BEAUVAIS	Mairie, 12 Ter rue Haute
TRACY-LE-MONT	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie - Salle du Conseil Municipal
TRACY-LE-MONT	COMPIEGNE	2e bureau - Ecole, place Loonan
TRACY-LE-VAL	COMPIEGNE	Mairie - 5, rue du Temple
TRICOT	CLERMONT	Mairie, Rue saint Antoine
TRIE LA-WILLE	BEAUVAIS	Mairie - Rue de l'Eglise - N°22
TRIE-CHATEAU	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - "Château", rue Nationale
TRIE-CHATEAU	BEAUVAIS	Maison du Four à Pain - 1 Grande Rue
TROISSERIEUX	BEAUVAIS	Mairie - 36, rue de Calais
TROSLY BREUIL	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie 8 rue Nigasse
TROSLY BREUIL	COMPIEGNE	2e bureau - Locaux associatifs, 25 route de Rouen
TROUSSENCOURT	CLERMONT	Mairie, 3 rue de l'Ecole



**PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ NORD**

**Arrêté portant application de mesures propres à limiter l'ampleur
et les effets de pollution de l'air ambiant sur la population
des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Oise**

**Le Préfet de zone de défense et de sécurité Nord
Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

TRUMILLY	SENLIS	Mairie, 113 place de l'Eglise
JULY SAINT GEORGES	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle polyvalente, 28 Grande rue
JULY SAINT GEORGES	SENLIS	2e bureau - Ecole de Cavillon - 4 rue de la Chapelle
WALDAMPIERRE	BEAUVAIS	Mairie, 2 Rue de l'Eglise
VALESCOURT	CLERMONT	Maison Communale - 15, rue de Clermont
WANDELICOURT	COMPIEGNE	Ecole, 9 rue de la Mairie,
VARESNES	COMPIEGNE	Mairie - 82, rue de l'Eglise
VARINFROY	SENLIS	Salle des Fêtes, 1 Place des Marais
VAUCHELLES	COMPIEGNE	Mairie - 151, rue Ernest Langlet
VAUCIENNES	SENLIS	Mairie - 22, rue de l'Eglise
VAUDANCOURT	BEAUVAIS	Mairie - 8 Place de la Mairie
VAUMAIN (le)	BEAUVAIS	Mairie, 10 rue du Château
VAUMOISE	SENLIS	Mairie - 58, route de Chantilly
VAUROUX (le)	BEAUVAIS	Salle multifonctions, rue de l'Eglise
VELENES	BEAUVAIS	Mairie - Grande Rue - N° 38
VENDEUIL-CAPLY	CLERMONT	Salle Bellevue (salle des fêtes)
VENETTE	COMPIEGNE	1er bureau - Bureau centralisateur - Salle des Sports, allée du Château
VENETTE	COMPIEGNE	2e bureau - Maison des associations, 32 rue de Corbeaubeu
VERBERIE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie 13 rue Juliette Adam
VERBERIE	SENLIS	2e bureau - Ecole maternelle, rue des remparts
VERBERIE	SENLIS	3e bureau - Salle des Associations, Château d'Armont
VERDEREL LES SAUCQUEUSE	BEAUVAIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, rue de l'Ecole
VERDEREL LES SAUCQUEUSE	BEAUVAIS	2e bureau - Mairie Ecole de Saucqueuse St Lucien
VERDERONNE	CLERMONT	Mairie - 13, rue de l'Eglise
VERNEUIL EN HALATTE	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Mairie, 7 rue Pasteur
VERNEUIL EN HALATTE	SENLIS	2e bureau - Restauration scolaire Calmette, allée du Vieil Elang
VERNEUIL EN HALATTE	SENLIS	3e bureau - Rue Salomon de Brosse
VERSIGNY	SENLIS	Salle Multifonctions - 125, rue J. de Kersaint
VER-SUR-LAUNETTE	SENLIS	Salle Polyvalente - 3, rue du Bols
VEZ	SENLIS	Mairie - 21 bis, rue de la Croix Rebour
VIEFVILLERS	BEAUVAIS	Mairie - 47, rue Principale
VIEUX-MOULIN	COMPIEGNE	Mairie - Rue Saint-Jean
VIGNEMONT	COMPIEGNE	Salle Communale - Rue de la Place
VILLE	COMPIEGNE	Mairie - Rue de la Mairie n°6
VILLEBRAY	BEAUVAIS	Mairie - 1, rue de l'Eglise
VILLENEUVE-LES-SABLONS	BEAUVAIS	Salle des Fêtes - Place d'Allenburaschia
VILLENEUVE-SOUS-THURY (la)	SENLIS	Mairie - 29, rue Bordet
VILLENEUVE-SUR-VERBERIE	SENLIS	Mairie - 26 bis, rue des Flandres
VILLERS SAINT BARTHELEMY	BEAUVAIS	Mairie, 51 Rue Croix Jean de France
VILLERS SAINT PAUL	SENLIS	1er bureau - Bureau centralisateur - Hôtel de Ville, place François Mitterrand
VILLERS SAINT PAUL	SENLIS	2e bureau - Ecole élémentaire Jean Rostand, allée Bellevue
VILLERS SAINT PAUL	SENLIS	3e bureau - Ecole élémentaire Constant Boudoux, 167 rue Arlaidie Briand
VILLERS-SAINT-FRAMBOURG-OGNON	SENLIS	Salle Polyvalente - Place de la Mairie - Villers-Saint-Franbourg
VILLERS-SAINT-GENEST	SENLIS	Mairie - 14, rue de l'Eglise
VILLERS-SAINT-SEPULCRE	BEAUVAIS	Groupe scolaire « la place aux fées » - 8 rue des Ecoles
VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	SENLIS	Mairie, 28 Rue de l'Eglise
VILLERS-SUR-AUCHY	BEAUVAIS	Mairie - 7, rue de l'Eglise
VILLERS-SUR-BONNIERES	BEAUVAIS	Mairie - 18 grande Rue
VILLERS-SUR-LOUDUN	COMPIEGNE	Mairie - 40, rue de Saint-Jean
VILLERS-VERMONT	BEAUVAIS	Mairie, 2 rue de l'Eglise
VILLERS-VICOMTE	CLERMONT	Mairie - 15, rue du Poncelot
VILLESSELVE	COMPIEGNE	Mairie - Rue de l'Eglise - N°601
VINEUIL-SAINT-FIRMIN	SENLIS	Mairie - Salle du Conseil municipal.
VROCOURT	BEAUVAIS	Mairie - 2 Rue de l'Eglise
WACQUEMOLIN	CLERMONT	Mairie - Place de la Mairie - N°4
WAMBEZ	BEAUVAIS	Mairie, 7 rue de l'école
WARLUIS	BEAUVAIS	Ecole maternelle - Rue de la Gare
WAVIGNIES	CLERMONT	Salle des Fêtes "Agora de la Maille Postie" Place Komarom.
WELLES-PERENNES	CLERMONT	Mairie - 22 Grande Rue

Vu le code pénal

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 221-1 à L. 226-11, R. 221-1 à R. 226-14 ;

Vu le code de la route, notamment ses articles L.325-1 à L.325-3, R.411-5 et R.411-19 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté inter-ministériel du 7 avril 2016 modifié relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 octobre 2010 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air et à l'information du public ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 27 mars 2014 portant approbation du Plan de Protection de l'Atmosphère pour la région Nord - Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 1er juillet 2014 relatif à la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère révisé pour le Nord - Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mars 2017 portant approbation de la disposition spécifique ORSEC relative à la gestion des épisodes de pollution de l'air ambiant au sein de la Zone de Défense et de Sécurité Nord ;

Vu l'arrêté interdépartemental du 5 juillet 2017 relatif à la procédure d'information et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant en région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral zonal du 25 février 2019 portant application de mesures propres à limiter l'ampleur et les effets de la pointe de pollution atmosphérique sur la population des départements du Nord et du Pas-de-Calais ;

Vu le bulletin du 26 février 2019 établi par ATMO Hauts-de-France, association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air, prévoyant la persistance du dépassement du seuil d'information-recommandation pour les PM10 depuis le 25 février sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais et depuis le 26 février sur le département de l'Oise ;

Considérant la nécessité de mettre en œuvre des mesures visant à réduire les émissions de polluants dans

l'atmosphère et à en limiter les effets sur la santé humaine et l'environnement ;

Considérant que, outre les mesures de limitations des vitesses maximales autorisées prises par l'arrêté préfectoral zonal du 25 février susvisé et outre la réduction de la vitesse maximale autorisée des véhicules, opérée par l'arrêté préfectoral du 26 février 2019 pour l'agglomération de Lille, l'épisode de pollution en cours appelle l'application de mesures complémentaires afin de diminuer l'émission de particules et favoriser la fin de cet épisode sur l'ensemble des départements concernés ;

Considérant que lorsque intervient une situation de crise quelle qu'en soit l'origine, de nature à porter atteinte à la santé des personnes ou à l'environnement, et que cette situation ou ces événements peuvent avoir des effets dépassant le cadre d'un département, il appartient au préfet de zone de défense et de sécurité de prendre les mesures de police administrative nécessaires à l'exercice de ses pouvoirs de coordination, en application de l'article R.122-8 du code de la sécurité intérieure ;

ARRÊTE

1. DISPOSITIONS APPLICABLES DANS LES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Article 1 - Mesure applicable au secteur des transports :

L'arrêté préfectoral zonal du 25 février 2019 portant application de mesures propres à limiter l'ampleur et les effets de la pointe de pollution atmosphérique sur la population des départements du Nord et du Pas-de-Calais est prorogé jusqu'au jeudi 28 février 2019 à 10h00.

Article 2 - Mesure applicable au secteur industriel :

- mise en œuvre des mesures de "premier niveau d'alerte pour les particules (PM10)" fixées dans les arrêtés préfectoraux d'autorisation des établissements ICPE concernés et qui font l'objet de la notification du présent arrêté.

Article 3 - Mesures applicables au secteur résidentiel :

- interdiction totale de la pratique du brûlage des déchets verts
- interdiction de l'utilisation du chauffage individuel au bois d'appoint ou d'agrément

Article 4 - Mesures applicables au secteur agricole :

- interdiction de brûlage à l'air libre des déchets ou coproduits agricoles
- si possible, report de l'épandage de fertilisants

Article 5

Les dispositions définies par les articles 2 à 4 du présent arrêté prennent effet à compter du 26 février 2019 à 16 heures jusqu'au 28 février 2019 à 10 heures.

2. DISPOSITIONS APPLICABLES DANS LE DÉPARTEMENT DE L'OISE

Article 6

- la vitesse des véhicules à moteur est limitée :
 - à 110 km/h sur les portions d'autoroutes normalement limitées à 130 km/h ;
 - à 90 km/h sur les portions d'autoroutes et de routes nationales et départementales normalement limitées à 110 km/h. Cette limitation s'accompagne d'une baisse des vitesses à 80 km/h pour les poids-lourds de plus de 3,5 tonnes.

Article 7

Les dispositions définies à l'article 6 du présent arrêté prennent effet à compter du 26 février 2019 à 16 heures jusqu'au 28 février 2019 à 10 heures.

Article 8

Le présent arrêté pourra être reconduit en fonction de l'actualisation des prévisions.

Article 9

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté pourra être constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 10

Les préfets des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Oise, le préfet délégué pour la défense et la sécurité, le directeur régional de l'alimentation et de l'agriculture et de la forêt, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le président de la Métropole Européenne de Lille, les présidents des conseils départementaux du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Oise, les directeurs de la sécurité publique du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Oise, les colonels commandant les groupements de gendarmerie du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Oise, le directeur zonal des CRS, les directeurs de la DIR Nord et de la SANEF, les exploitants des établissements industriels concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 26 février 2019

Le préfet de zone de défense
et de sécurité Nord


Michel LALANDE



PRÉFET DE L'OISE

Abrogation de l'arrêté du 16 avril 1985 déclarant d'utilité publique les travaux de dérivation des eaux, l'établissement des périmètres de protection du captage n° 01038X0107 situé sur le territoire de la commune d'Erquery

Le Préfet de l'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code de la santé publique en ses articles L.1321-1, L.1321-4 à L.1321-10 et R.1321-1 à R.1321-95 ;

Vu le code de l'environnement et notamment l'article R.214-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Louis Le Franc en qualité de préfet de l'Oise ;

Vu le décret du 10 novembre 2015 portant nomination de Madame Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé (ARS) Hauts de France ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 modifié portant application du décret n°96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 avril 1985 déclarant d'utilité publique les travaux de dérivation des eaux, l'établissement des périmètres de protection du captage n°01038X0107 appartenant à la Communauté de Communes du Pays Clermontois et situé sur le territoire de la commune d'Erquery ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Clermontois en date du 21 février 2018 demandant la levée des mesures de protection du captage n°01038X0107;

Considérant que le captage n'est plus utilisé et a été comblé le 6 décembre 2018 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

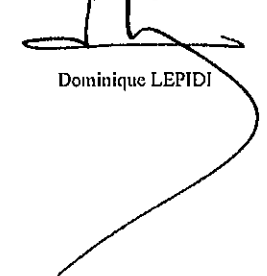
ARTICLE 1 : L'arrêté préfectoral du 16 avril 1985 déclarant d'utilité publique au profit de la communauté de communes du Pays Clermontois l'opération de dérivation des eaux et délimitant des périmètres de protection autour du captage d'eau référencé 01038X0107 et grevant de servitudes les terrains compris dans ces périmètres, est abrogé.

ARTICLE 2 : Le président de la communauté de communes du Pays Clermontois, est chargé de :
- notifier le présent arrêté aux propriétaires des terrains qui au terme de l'arrêté susvisé étaient inclus dans le périmètre de protection rapproché ;
- faire lever au fichier immobilier, les servitudes instituées par l'arrêté susvisé à l'intérieur des périmètres de protection.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, la directrice générale de l'agence régionale de santé, le directeur départemental des territoires, le président de la communauté de communes du Pays Clermontois, le maire d'Erquery, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Beauvais, le **08 FEV. 2019**

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,



Dominique LEPIDI

DECISION

Portant nomination du Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département de l'OISE

Le Directeur Général de l'agence nationale pour la rénovation urbaine,

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU la loi n°2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

VU le Décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret du 4 décembre 2014 portant nomination de M. Nicolas GRIVEL en qualité de Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;

VU la proposition du Préfet, concernant la désignation du Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département de l'OISE.

DECIDE :

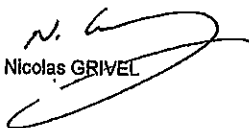
ARTICLE 1 :

De nommer monsieur Claude SOUILLER, Directeur Départemental des Territoires, en qualité de Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine dans le ressort de cette circonscription territoriale.

ARTICLE 2 :

La présente décision prendra effet à compter de la date de la publication de la présente décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'OISE.

Fait à Paris, le 6 février 2019


Nicolas GRIVEL

Délégation de signature du Préfet de l'Oise, Délégué territorial de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine du département de l'Oise, pour l'ordonnancement

Le Préfet de l'Oise, Délégué territorial de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine du département de l'Oise

VU la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, modifiée par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment ses articles 9-1 à 9-3 relatifs au nouveau programme national de renouvellement urbain,

VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,

VU le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 modifié relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au programme national de rénovation urbaine en vigueur,

VU le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au programme national de requalification des quartiers anciens dégradés en vigueur,

VU le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vigueur,

VU le règlement comptable et financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au programme national de rénovation urbaine et au programme national de requalification des quartiers anciens dégradés en vigueur,

VU le règlement financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vigueur,

VU le décret du 4 décembre 2014 portant nomination de Monsieur Nicolas GRIVEL en qualité de Directeur Général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine,

VU le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC Préfet du département de l'Oise et sa prise de fonction effective au 30 octobre 2017,

VU l'arrêté du 28 novembre 2018 portant nomination de M. Claude SOUILLER Directeur départemental des territoires de l'Oise,

VU la décision du 6 février 2019 portant nomination de M. Claude SOUILLER en qualité de Délégué territorial adjoint de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine de l'Oise,

VU l'arrêté du 16 octobre 2017 portant nomination de Madame Emmanuelle CLOMES, directrice départementale adjointe des Territoires de l'Oise,

VU la décision du 24 novembre 2017 portant nomination de M. François BOUVIER chef du service Habitat, Logement et Renouvellement urbain,

VU la décision du 1^{er} septembre 2016 portant nomination de M. Anthony LALLEMAND chef du bureau renouvellement urbain et politique de la ville,

VU la décision du 1^{er} octobre 2018 portant nomination de M. Valentin RUELLE chef du bureau renouvellement urbain et ingénierie financière,

Article 1

Délégation de signature est donnée à M. Claude SOUILLER, Directeur départemental des territoires de l'Oise, en sa qualité de Délégué territorial adjoint de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine pour le département de l'Oise, pour le programme national pour la rénovation urbaine (PNRU) et le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU),

Pour, dans la limite de 100 000 € :

- Signer tous les documents et courriers afférents à la gestion et à l'instruction des dossiers d'opérations éligibles aux aides de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine
- Signer tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur :
 - o Les engagements juridiques (Décision attributive de subvention)
 - o La certification du service fait
 - o les demandes de paiement (Fiche navette de paiement)
 - o les ordres de recouvrer afférents

et sans limite de montant pour :

- Valider tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur dans les applications informatiques de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine interfacées avec le système d'information financière de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine
 - o Les engagements juridiques (Décision attributive de subvention)

- o La certification du service fait
- o les demandes de paiement (Fiche navette de paiement)
- o les ordres de recouvrer afférents

Article 2

Délégation de signature est donnée à M. François BOUVIER, Chef du service Habitat, Logement et Renouvellement Urbain, M. Anthony LALLEMAND, Chef du bureau Renouvellement Urbain et Politique de la Ville, M. Valentin RUELLE, Chef du bureau Renouvellement Urbain et Ingénierie Financière, pour le programme national pour la rénovation urbaine (PNRU) et le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), sans limite de montant pour :

Pour :

- Valider tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur dans les applications informatiques de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine interfacées avec le système d'information financière de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine
 - o Les engagements juridiques (Décision attributive de subvention)
 - o La certification du service fait
 - o les demandes de paiement (Fiche navette de paiement)
 - o les ordres de recouvrer afférents

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude SOUILLER, délégation est donnée à Mme Emmanuelle CLOMES, Directrice départementale adjointe des Territoires de l'Oise, à M. François BOUVIER, responsable du Service Habitat, Logement et Renouvellement Urbain, aux fins de signer et de valider l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BOUVIER, M. Anthony LALLEMAND, et M. Valentin RUELLE, délégation est donnée à Mme. Catherine SAUVAGE, à Mme. Audrey LABARTHE, à M. Fabrice DHOTELLE, à Mme Patricia FABRE et à Mme Stéphanie MAUPIN, aux fins de valider l'ensemble des actes mentionnés à l'article 2.

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa validation ou de sa publication.

Article 6

Toute disposition contraire antérieure à celles du présent arrêté est abrogée.

Article 7

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires, délégué territorial adjoint de l'ANRU, sont en charge, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Une copie de cet arrêté est transmise à l'Agent Comptable de l'ANRU.

Fait à Beauvais, le **22 FEV. 2019**

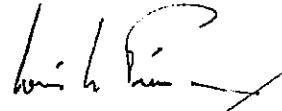

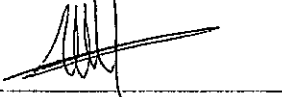


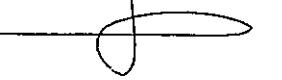
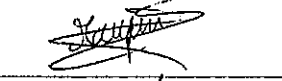



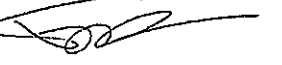
Le Préfet, délégué territorial de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département de l'Oise



Louis LE FRANC

ANRU

DEPARTEMENT DE L'OISE

NOM et QUALITE	TYPE DE SIGNATURE
Louis LE FRANC Préfet de l'Oise Délégué territorial de l'Agence dans le département de l'Oise	
Claude SOULLIER Directeur Départemental des Territoires de l'Oise Délégué territorial adjoint de l'Agence	
Emmanuelle CLOMES Directrice départementale adjointe des Territoires de l'Oise	
François BOUVIER Chef du service Habitat, Logement et Renouvellement urbain	
Anthony LALLEMAND Chef du Bureau Renouvellement Urbain et politique de la ville	
Valentin RUELLE Chef du Bureau Renouvellement Urbain et ingénierie financière	
Stéphanie MAUPIN Bureau Renouvellement Urbain	
Catherine SAUVAGE Bureau Renouvellement Urbain	
Fabrice DHOTELLE Bureau Renouvellement Urbain	
Audrey LABARTHE Bureau Renouvellement Urbain	
Patricia FABRE Bureau Renouvellement Urbain	



PREFET DE L'OISE

**ARRETE PORTANT TRANSFERT DE PROPRIETE
AU PROFIT DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
DU BATEAU ABANDONNE « AR VAG »**

**Le Préfet de l'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur**

- VU le Code des Transports notamment les articles L 4311-1 et D 4314-1 ;
- VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment son article L 1127-3 ;
- VU le procès-verbal de présomption d'abandon du bateau « AR VAG » établi le 15 février 2018 par Monsieur Philippe KUC, agent dûment commissionné et assermenté ;
- VU l'affichage sur le bateau du procès-verbal de présomption d'abandon du bateau « AR VAG » en date du 12 mars 2018 est resté sans effet ;
- VU le constat de non libération établi le 28 septembre 2018 par Monsieur Philippe KUC, agent dûment commissionné et assermenté ;
- ATTENDU** que le bateau « AR VAG » immatriculé LiF51448F sans propriétaire connu, stationne en infraction, sur le Domaine Public Fluvial, rive droite de la rivière Oise non canalisée, commune de Longueil Annel, au niveau du P.K 55,850 ;
- ATTENDU** que la gestion du Domaine Public Fluvial considéré a été confiée à Voies Navigables de France en application de l'article D 4314-1 du code des transports ;
- ATTENDU** que ce bateau est à l'état d'abandon, sans aucune surveillance, qu'aucune mesure de manœuvre ou d'entretien n'a été effectuée depuis le 15 février 2018, date de la constatation d'abandon ;
- ATTENDU** que, dans le délai de six (6) mois impartis, aucun propriétaire, gardien ou conducteur ne s'est manifesté ;
- Qu'il y a donc lieu, dans un souci de bonne gestion du Domaine Public Fluvial, de procéder au transfert de propriété dudit bateau au profit de l'établissement Voies Navigables de France ;
- Sur proposition du directeur territorial du Bassin de la Seine pour Voies Navigables de France,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le bateau « AR VAG » immatriculé LiF51448F, sans propriétaire connu, stationnant en infraction, sur le Domaine Public Fluvial, rive droite de la rivière Oise canalisée, Commune de Longueil Sainte Marie, au niveau du P.K 82,850 est déclaré abandonné au sens de l'article L.1127-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

ARTICLE 2 :

La pleine propriété dudit bateau est transférée à titre gratuit à Voies Navigables de France.

ARTICLE 3 :

Le transfert de propriété sera effectif à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

ARTICLE 4 :

La direction territoriale du bassin de la Seine de Voies Navigables de France est chargée d'accomplir les formalités prévues aux articles L. 4111-1 et suivants du Code des Transports.

ARTICLE 5 :

A l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, la direction territoriale du bassin de la Seine de Voies Navigables de France pourra procéder à la vente dudit bateau ou à sa destruction.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 7 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur territorial du Bassin de la Seine pour Voies Navigables de France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Fait à Beauvais, le 25 FEV. 2019

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Dominique LEPIDI